

N°: 30

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015  DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE	Identifiant : 2015-0399	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr - Rapport des administrateurs de la SAGA - Exercice 2014 - P.J. : Rapport délégataire SAGA 2014 ; Rapport délégataire annexes ; Rapport délégataire fin	
	Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 19/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 10. Divers

L'article 8 de la loi du 7 juillet 1983 (loi n°83-597) relative aux sociétés d'économie mixte locales énonce :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées ».

Cette prescription a été codifiée dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport des administrateurs de la Société Anonyme de Gestion et d'Animation du Parc de Loisirs de Saint Cyr (SAGA) porte sur l'exercice 2014, les derniers comptes clos ayant été approuvés en assemblée générale le 23 juin 2015.

Au titre de Grand Poitiers, l'administrateur est :

- M. Aurélien TRICOT (Poitiers)

Aucune rémunération n'est versée par la SEM SAGA à Monsieur l'administrateur représentant Grand Poitiers (article L.1524-5 du CGCT).

Les autres actionnaires sont :

- Le SMASP, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la ville de Beaumont, la ville de Dissay, la ville de Jaunay Clan, la ville de Saint Cyr, la ville de Saint Georges les Baillargeaux, la SEP, M. Gaudineau, M. Montenay.

Sur un capital social de 38 112.25 €, Grand Poitiers représente 1 311.07 € soit 3.44 % du capital social.

1) La vie sociale de la SAGA au cours de l'année 2014

Les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration le 4 juin 2014 pour voter le budget et arrêter les comptes de la société pour l'exercice 2013.

Les administrateurs se sont réunis en assemblée générale le 24 juin 2014 pour approuver les comptes annuels 2013 de la société.

2) L'activité de la SAGA au cours de l'année 2014

La société d'économie mixte SAGA est délégataire du service public gérant la base de loisirs de Saint-Cyr.

Elle est contractuellement liée au SMASP par un contrat de régie intéressée d'une durée de 7 années (1^{er} janvier 2008 - 31 décembre 2014). Elle a été renouvelée le 18 décembre 2014 pour 7 ans du 1^{er} janvier 2015 au 30 décembre 2021.

L'activité 2014 de la base de loisirs est présentée au titre de la délégation dans le rapport 2014 du délégataire (rapport ci-joint).

Ce rapport détaille secteur par secteur d'activité de la base, l'évolution des produits et des charges.

3) La participation du SMASP à la gestion de la base de loisirs en 2014

Le coût de gestion pour le SMASP s'est réduit depuis 2008, date de la signature de l'actuel contrat de DSP et de sa nouvelle forme de contrôle.

D'une participation annuelle du SMASP de 897 783 €, à l'origine de l'actuel contrat en 2008, la participation annuelle du SMASP s'élève en 2014 à 599 220 € (contre 611 042 € en 2013, soit une diminution de 11 822 €).

La charge de l'exploitation de la base de loisirs a été supportée comme suit :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Par le SMASP	50%	43%	36%	31%	29%	28%	27,4%
Par les produits de	50%	57%	64%	69%	71%	72%	72,6%
La base							

A ce coût d'exploitation, il faut ajouter, pour 2014, un programme d'investissement de 648 350 € contre 613 720 € en 2013.

4) La situation financière de la SAGA en 2014

Le résultat d'exercice de la SAGA pour l'année 2014 s'est élevé à 17 € en excédent, la participation du SMASP assurant l'équilibre des comptes.

Les capitaux propres sont positifs de 69 227 € pour un capital social de 38 112 €, ce qui traduit la conservation des capitaux de la société d'économie mixte, la base de loisirs à vocation sociale n'ayant pas pour objectif de réaliser d'importants profits.

Il vous est proposé :

- de donner quitus de sa gestion 2014 à l'administrateur représentant Grand Poitiers au Conseil d'Administration de la SEM SAGA
- d'approuver le rapport de l'administrateur pour l'exercice 2014
- de prendre acte du rapport de délégué déposé par la SEM au titre de sa gestion 2014.



SAEM SAGA

Rapport du déléguétaire

Exercice 2014

Gestion du Parc de loisirs de Saint-Cyr

Réalisation : Service administratif et financier SAEM SAGA – Mai 2015

399 SOMMAIRE

EXPOSE.....	3
PREMIERE PARTIE : LES DONNEES COMPTABLES	5
1- LE COMPTE ANNUEL DE LA DELEGATION	5
1.1 - LES RESULTATS D'EXPLOITATION PAR SITE	5
1.2 - L'APPLICATION DE CLEFS DE REPARTITION DES CHARGES DE STRUCTURE	5
1.3 - LA PARTICIPATION DU SMASP	6
2- LES COMPTES DE LA SAGA 2013 ET 2014	8
2.1 - PRESENTATION DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	8
2.2 - CALCUL DE L'INTERESSEMENT.....	19
3- LES ACTIVITES DE LA DELEGATION	21
3.1 – EVOLUTION DES RECETTES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION DEPUIS 2008	21
3.2 - LE CAMPING.....	22
3.3 - LE GOLF.....	26
3.4 - LE POLE RESTAURATION.....	29
3.5 - LE PARC	32
3.6 - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015	34
4- SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.....	38
4.1 - PRESENTATION	38
4.2 - ETAT DE SUIVI : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2014.....	38
4.3 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015	41
5- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE COMMERCIALISATION	42
6- ENGAGEMENTS FINANCIERS	44
6.1 - PRESENTATION	44
6.2 - DETAIL DES ENGAGEMENTS.....	44
7- REPONSE APPEL D'OFFRE NOUVELLE DSP	46
DEUXIEME PARTIE : LA QUALITE DU SERVICE.....	48
1- PRESENTATION	48
2- ANALYSE	48
TROISIEME PARTIE : ANNEXES.....	49
1- PRESENTATION	49
2- DETAIL DE L'ANNEXE	49

EXPOSÉ

Aux termes d'un traité de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée, en date du 17 décembre 2007, le SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SEUIL DU POITOU a confié à la SOCIETE ANONYME POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE SAINT-CYR (S.A.G.A), pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, l'exploitation du service public relatif à la gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr (86130).

Le régisseur intéressé exploite le service public de gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr au nom et pour le compte de l'autorité délégante conformément aux dispositions du cahier des charges annexé au traité de délégation de service public.

En vertu de ladite convention, le régisseur intéressé assure en particulier :

- a. la gestion et l'exploitation du lac de 85 ha.

Dans ce cadre, le délégataire est chargé de :

- l'entretien, la mise à disposition du public et la surveillance d'une zone de baignade, dans les conditions déterminées avec le SMASP ;
- la gestion et l'entretien des différents équipements et aires d'accueil du public situés à proximité du lac (toboggans aquatiques, poste de péage, sanitaires,...) ;
- la gestion et l'exploitation d'un club de plage ;
- la gestion et l'exploitation d'une base nautique ;
- la gestion et l'exploitation d'un bar restaurant épicerie (Snack), lequel propose une salle de 50 à 60 couverts et une terrasse de 60 couverts.
- la gestion et l'exploitation d'une buvette

- b. la gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles (198 emplacements).

- c. la gestion et l'exploitation du Golf du Haut-Poitou, terrain de 27 trous, lequel propose deux parcours techniques.

- d. l'entretien courant et le renouvellement des équipements de la Base.

Il est également chargé de la gestion et l'exploitation :

- du restaurant du Golf du Haut-Poitou, lequel comporte une salle panoramique de 40 à 60 couverts, une terrasse de 120 m² avec vue sur le parcours, deux salles de séminaires ;
- de la boutique « pro-shop » du Golf du Haut-Poitou.



401 LE LAC DE SAINT CYR



www.daradesigns.com

En cas d'urgence ☎ 05 49 62 57 22

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégué de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire), publié au journal officiel du 18 mars 2005, ajoute deux articles R. 1411-7 et R. 1411-8 au code général des collectivités territoriales précisant la finalité et le contenu du rapport annuel du délégué de service public local.

Ce rapport est défini à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : " **Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.**

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte."

Le nouvel article R. 1411-7 précise que : " Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégué à la disposition du délégué dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

1- LE COMPTE ANNUEL DE LA DELEGATION

1.1 – LES RESULTATS D'EXPLOITATION PAR SITE

Chiffres en € (HT)	camping	parc	golf	restaurant	structure	snack/voile	SAGA
RECETTES D'EXPLOITATION	475 129	134 399	536 209	401 870		37 184	1 584 791
CHARGES D'EXPLOITATION	333 621	325 041	807 827	515 099	199 515	2 909	2 184 011
RESULTAT 2014	141 508	-190 642	-271 618	-113 229	-199 515	34 276	-599 220
<i>Rappel Résultat Prévisionnel</i>	133 083	-195 311	-289 051	-107 835	-162 017	26 132	-595 000
Evol / budget	6,33%	2,39%	6,03%	-5,00%	-23,14%	31,17%	-0,71%

1-2 L'APPLICATION DE CLES DE REPARTITION DES CHARGES DE STRUCTURE

- *Les charges de structure non ventilées*

En 2014, une grande partie des charges de structure ont été réparties par site d'exploitation selon des règles d'affectation, définies plus bas.

Après ventilation des charges de structure par site d'exploitation, ces dépenses s'élèvent à 199 515€ HT en 2014. Elles représentent 9,14% du total des charges de fonctionnement de la SAGA.

Ces charges de structure comprennent principalement :

- **Les honoraires (commissaires aux comptes / expert comptable / honoraires juridiques...)**
- **Les impôts et taxes**
- **Les charges de personnels administratifs**
- **Les fournitures administratives**
- **Les frais de formations**
- **Les frais de réceptions**
- **L'utilisation de clés de répartition**

La ventilation des charges de structure s'effectue selon deux principales méthodes:

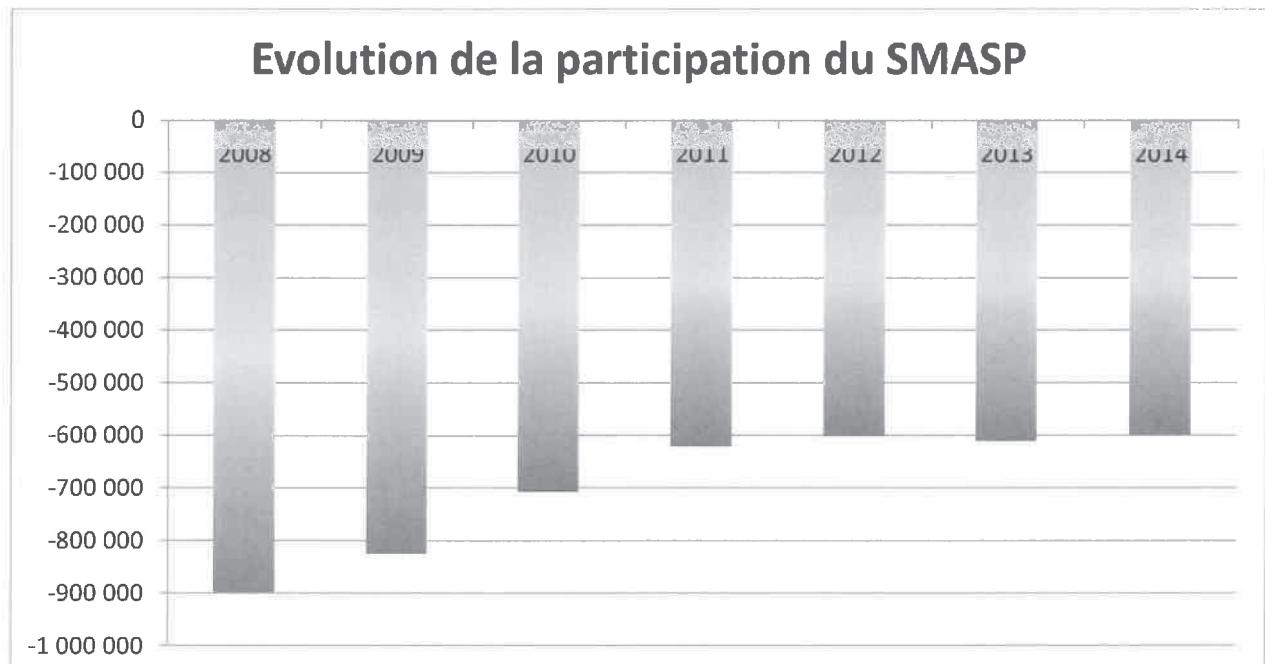
- **Au prorata du chiffre d'affaires**
- **Au prorata du nombre de sites**

Voici les principales dépenses dites de « structure » concernées par ces imputations :

<u>LIGNE BUDGETAIRE</u>	<u>AFFECTATION ANALYTIQUE</u>
ASSURANCES	Au prorata du chiffre d'affaires (excepté assurances automobile)
MAINTENANCE INFORMATIQUE	Au prorata du nombre de sites
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	Au prorata du chiffre d'affaires
COMMISSIONS BANCAIRES	Au prorata du chiffre d'affaires
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	Au prorata du nombre de sites
REDEVANCE LICENCE LOGICIEL	Au prorata du nombre de sites
LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	Au prorata du nombre de sites

1.3 - LA PARTICIPATION DU SMASP

DSP 2008-2014



**EVOLUTION DU DEFICIT DE LA SAEM SAGA
(Interessement Inclus)**

404

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	993 729	1 101 128	1 240 744	1 402 210	1 508 699	1 564 859	1 584 791
Charges de fonctionnement	1 891 512	1 926 327	1 947 855	2 023 267	2 109 817	2 175 901	2 184 011
Résultat	-897 783	-825 199	-707 111	-621 057	-601 118	-611 042	-599 220
Evolution du résultat en chiffre		-72 584	-118 088	-86 055	-19 939	9 924	-11 822
<i>Cumul en chiffres</i>		-72 584	-190 672	-276 727	-296 665	-286 741	-298 563
<i>Cumul en %</i>		-8%	-21%	-31%	-33%	-32%	-33%

En 2014, le déficit de la SAGA a diminué d'1/3 depuis 2008, soit plus de 298 560€. En 2013, les recettes de fonctionnement permettent de couvrir près de 72% des charges de fonctionnement alors qu'elles ne couvraient que 52% des charges en 2008.

2- LES COMPTES DE LA SAGA 405 2013 ET 2014

2.1 – PRÉSENTATION DU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

– LE BILAN DE LA SAGA

SAEM SAGA
86130 SAINT-CYR

Page 1

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
	IMMobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, Brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	348		348	348	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	76		76	76	
	TOTAL II	2 985	2 561	424	424	
Comptes de Régularisation	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	57 333		57 333	58 974	1 641- 2.78
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	CRÉANCES (3)					
	Clients et Comptes rattachés	696 523		696 523	648 787	47 736 7.36
	Autres créances	87 086		87 086	61 330	25 757 42.00
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	6 775		6 775	6 775	
	Disponibilités	245 615		245 615	355 651	110 036 30.94
	Charges constatées d'avance (3)	59 437		59 437	22 372	37 066 165.68
	TOTAL III	1 153 770		1 152 770	1 153 890	1 119- 0.10
	Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 155 756	2 561	1 153 195	1 154 314	1 119- 0.10

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

76

En Euro.

PARTENAIRES CONSEILS

BILAN PASSIF

		PASSIF	Exercice N 31/12/2014	Exercice N-1 31/12/2013	Ecart N / N-1 Euros	%
			12	12		
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 112)		38 112	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecart de réévaluation					
	RESERVES					
	Réserve légale		3 811	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves		2 513	2 513		
	Report à nouveau		24 774	24 753	20	0.08
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		17	20	3	-15.19
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
	TOTAL I	69 227	69 210	17	0.02	
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
	TOTAL II					
DETTE (1)	Provisions pour risques			15 000	15 000	100.00
	Provisions pour charges					
	TOTAL III		15 000		15 000	100.00
Comptes de Régularisation	DETTES FINANCIERES					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants		877	1 005	128	12.76
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			6 703	6 703	100.00
	DETTES D'EXPLOITATION					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		202 165	152 983	49 182	32.15
	Dettes fiscales et sociales		317 345	284 480	32 864	11.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes		563 581	616 255	52 674	8.55
	Produits constatés d'avance (1)			8 677	8 677	100.00
	TOTAL IV	1 083 967	1 670 103		13 864	1.30
	Ecart de conversion passif (V)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 193 195	1 154 314		1 119	0.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 083 734

1 062 885

En Euros

PARTENAIRES CONSEILS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2014 12	31/12/2013 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIEL	2 561	2 561		
28050000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAI	2 561	2 561		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	348	348		
27180000 TITRES-PARTS CREDIT AGRICOLE	348	348		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76	76		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	76	76		
TOTAL II	424	424		
MARCHANDISES	57 333	58 974	1 641	2.78
37100000 STOCKS DE MARCHANDISES	57 333	58 974	1 641	2.78
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	696 523	648 787	47 736	7.36
41100000 COLLECTIF CLIENTS-SMASP	60 089	38 992	21 097	54.11
41110000 COLLECTIF-CLIENTS SAGA	461 693	382 848	78 845	20.59
41810000 CLIENTS SAGA - FAE	174 741	226 947	52 206	23.00
AUTRES CREANCES	87 086	61 330	25 757	42.00
40980000 AVOIRS NON ENCORE RECUS	3 915	1 001	2 914	291.08
44400000 ETAT-IMPOT SUR LES BENEFICES	51 371	33 845	17 526	51.78
44520000 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE DUE		118	118	100.00
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	21		21	
44566000 TVA RECUPERABLE 5.5	55	258	203	78.67
44566100 TVA RECUPERABLE APRES PAIEMENT	756	1 296	540	41.70
44566200 TVA DEDUCTIBLE 19.6%	12 943	4 793	8 149	170.01
44566400 TVA RECUPERABLE 7%.	27		27	
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	5 256	6 059	803	13.25
46700300 DEBITEUR VACAF	743	783	40	5.08
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	12 000	13 175	1 175	8.92
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 775	6 775		
50830000 SICAV MONETAIRE MONE JC	6 775	6 775		
DISPONIBILITES	245 615	355 651	110 036	30.94
51120000 CHEQUES A ENCAISSER GOLF	570	2 018	1 449	71.78
51120100 CHEQUES A ENCAISSER CAMPING	4 233		4 233	
51120200 CHQ VACANCE A ENCAISSER	650	3 610	2 960	81.99
51120300 CHEQUES A ENCAISSER REST.		619	619	100.00
51120600 CHQ A ENCAISSER CHQ DEJEUNER	1 211	980	231	23.53
51120700 CHQ A ENCAISSER PARC	3 097		3 097	
51200100 CAISSE EPARGNE SMASP	78 526	202 139	123 613	61.15
51200200 CAISSE EPARGNE SAGA	139 185	129 343	9 842	7.61
51300000 CREDIT AGRICOLE	12 267	10 505	1 762	16.77
53000000 CAISSE-PARC-CAMPING	2 407	3 080	673	21.84
53100000 CAISSE GOLF	2 556	2 293	263	11.46
53200000 CAISSE RESTAURANT	915	1 065	150	14.08
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	59 437	22 372	37 066	165.68
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	59 437	22 372	37 066	165.68
TOTAL III	1 152 770	1 153 890	1 119	0.10
TOTAL GENERAL	1 153 195	1 154 314	1 119	0.10

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014	Exercice N-1 31/12/2013	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
CAPITAL				
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELE VERSE	38 112	38 112		
RESERVE LEGALE				
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	3 811		
AUTRES RESERVES				
10688000 AUTRES RESERVES	2 513	2 513		
REPORT A NOUVEAU				
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	24 774	24 753	20	0.08
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	24 774	24 753	20	0.08
TOTAL I	66 227	66 210	17	0.02
PROVISIONS POUR RISQUES		15 000		
15180000 AUTRES PROVISIONS		15 000	15 000	100.00
TOTAL III		15 000	15 000	100.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	877	1 005	128	12.76
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
41917000 CLIENTS AVANCES ACPTES	877	1 005	128	12.76
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40100000 COLLECTIF FOUR.SMASP	202 165	152 983	49 182	32.15
40101000 COLLECTIF FOUR. SAGA	170 642	113 443	57 199	50.42
40810000 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU	9 319	14 468	5 149	35.59
	22 204	25 072	2 868	11.44
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS	317 345	284 480	32 864	11.55
42820000 DETTES PROVIS.P/CONGES PAYES	60	206	146	70.87
43100000 SECURITE SOCIALE	60 068	63 885	3 817	5.97
43715000 MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	32 578	29 122	3 456	11.87
43720000 AGRR-RETRAITE	27 057	26 141	917	3.51
43720100 GROUPE MORNAY	13 159	12 339	820	6.64
43730000 AGIRC-RETRAITE CADRES	4 203	3 867	336	8.69
43731000 CPCEA RETRAITE/PREV.CADRES A	477	477	0	0.06
43751000 PREVOYANCE CRI	1 664	1 620	44	2.71
43751100 GROUPE MORNAY PREV	4 348	4 047	301	7.44
43760000 SERVICES MEDICAUX TRAVAIL	1 439	1 441	2	0.17
43790000 CPAM-RBT INDEMNITES JOURANLIER	725	655	70	10.68
43820000 DETTES PROV./CHARG.SOC.S/CP	149	324	176	54.18
43860000 ORGANISMES SOC. CHARGES A PAYE	23 651	23 966	315	1.31
43861000 ORGANISME SOC EFFORT CONSTRUCT	19 145	19 632	487	2.48
44520000 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE DUE	3 492	3 436	56	1.63
44551000 TVA A DECAISSE	306		306	
44571000 TVA COLLECTEE 19.6%	11 315	44 967	33 652	74.84
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	76 974	614	76 361	NS
44731200 TAXE APPRENTISSAGE	29 124	37 192	8 069	21.69
44820000 DETTES PROV P/CHARGES FISC /C	5 276	5 192	84	1.62
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	1 687	1 810	123	6.81
	449	3 547	3 098	87.34

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014	Exercice N-1 31/12/2013	Ecart N / N-1
	12	12	Euros
AUTRES DETTES			
41970000 CLIENTS AUTRES AVOIRS	563 581	616 255	52 674 -8.55-
46701500 TAXE SEJOUR	4 312	78	4 312 13 126 -99.41-
46749600 CREDITEUR AS DROIT ENG	104		104
46749700 CREDITEUR AS LICENCE - COT	701	3 167	2 466 -77.87-
46861100 SMASP RECETTES A REVERSER	557 426	598 929	41 503 -6.93-
46870100 CHEQUES CADEAUX	960	955	5 0.52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		8 677	8 677 100.00-
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		8 677	8 677 100.00-
TOTAL IV	1 083 967	1 070 103	13 864 1.30
TOTAL GENERAL	1 153 195	1 154 314	1 119 -0.10-

⇒ Produits d'Exploitation :

BUDGET 2014	2 165 000 € H.T
RESULTAT 2014	2 303 649 € H.T
ECART	138 649 € H.T

Les principaux postes sont :

► Prestations de services : pour un total de 2 248 536 €.

Ce poste correspond :

- au montant total des charges d'exploitation de la SAGA qui sont refacturées au SMASP (2 184 012€)
- aux partenariats privés perçus pour l'organisation du 12^{ème} Open international de Golf du Haut-Poitou. (64 524€)

► Subventions d'exploitation : pour un total de 22 000 €

Ce poste correspond aux subventions reçues pour l'organisation du 12^{ème} Open international de Golf du Haut-Poitou.

- CONSEIL GENERAL : 10 000€
- S.M.A.S.P : 12.000€

► Indemnités de sinistres et transferts de charges : pour un total de 33 056 €.

Ce poste correspond aux indemnités d'assurance, aux aides reçues pour l'emploi d'un salarié handicapé et à la prise en charge des formations continues.

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Production vendue					
706500 PRESTATIONS DE SERVICES		2 184 012		2 170 720	
708880 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES		64 524		60 638	
ANNEXES					
Total production vendue	2 248 536	2 248 536	-2 248 536	2 231 358	-17 178
Subventions d'exploitation					
747700 SUBVENTIONS COLLECTIVITES		22 000		22 000	
Total	22 000	22 000	0	22 000	0
Reprise sur provisions et transferts de charges					
791000 INDEMNITE SINISTRE		12 093		13 969	
791300 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL		10 414		14 696	
791400 TRANSF CH.PERSON.TAXABLES		10 549		8 981	
791404 TRANS.DE CHARGES 7%				364	
Total	33 056		-33 056	38 010	4 954
Autres produits					
758000 PROD.DIVERS DE GESTION COURANTE		57		35	
Total	57			35	-22
Total produits d'exploitation	2 165 000	2 303 649	138 649	2 291 403	-12 246

⇒ Charges d'Exploitation :

BUDGET 2014	2 165 000 € H.T
RESULTAT 2014	2 297 232 € H.T
ECART	132 232€ H.T

Les principaux postes sont:*A noter que les cellules grisées correspondent aux charges non soumises à intérressement.*► Achats de marchandises :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation N/N-1
Achats de marchandises					
607000 ACHAT PROSHOP	52 000	65 984	13 984	27%	71 199
607100 ACHAT RESTAURANT/SNACK	125 000	143 022	18 022	14%	151 850
609209 REMISES,RABAIS,RISTOURNES		-1 089	-1 089		-1 318
Total	177 000	207 917	30 917	17%	223 049
VARIATION DE STOCK DE MARCHANDISES		1 641		-2 120	-3 761 177%

► Achats de matières premières et autres approvisionnements :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation N/N-1
Achats de matières premières et autres approv.					
602209 ACHAT GAZ STOCKE 19,6%	10 000	6 877	-3 123	-31%	11 460
602210 CARBURANT STOCKE	18 400	17 034	-1 366	-7%	17 173
602220 ACHAT PRODUIT PHYTOSANITAIRES	30 000	23 721	-6 279	-21%	19 331
TOTAL	58 400	47 632	-10 768	-18%	46 646
				986	2%

- **Gaz** : pour un total de 6 877€ soit un écart de - 3 120 € par rapport au budget et -40% par rapport à 2013 : l'impact de l'investissement des panneaux solaires au golf justifie ce résultat.

Remarques : Dans les charges présentées, sont incluses celles relatives à l'organisation du 12è Open International de golf organisé en septembre 2014. Ces dépenses (qui représentent plus de 86 524€) sont compensées par des partenariats privés et publics.

	Budget	Réalisé	Ecart budget		Réalisé	Variation	
	2014	2014			2013	N/N-1	
606110 EAU	17 500	23 332	5 832	33%	24 319	-987	-4%
606120 ELECTRICITE	46 650	52 321	5 671	12%	54 839	-2517	-5%
606139 GAZ 19,6%		77	77		48,95	28	58%
606219 HUILES ET GRAISSES 19,6%	1 400	611	-789	-56%	1 270	-659	-52%
606220 CARBURANT NON STOCKE	4 600	5 065	465	10%	4 050	1015	25%
606280 AUTRES FOURNITURES	18 000	16 435	-1 565	-9%	19 436	-3001	-15%
606300 FOURNITURES D'ENTRETIEN	17 000	18 264	1 264	7%	15 629	2636	17%
60632 PETIT EQUIPEMENT	15 000	20 814	5 814	39%	24 720	-3906	-16%
606369 VETEMENTS DE TRAVAIL	4 000	3 561	-439	-11%	1 960	1601	82%
606400 FOURNITURES BUREAU	3 500	3 613	113	3%	4 217	-605	-14%
608 000 FRAIS ACCESSOIRES SUR ACHATS		174	174			174	
611000 PRESTATION SERVICES	84 000	94 524	10 524	13%	113 828	-19304	-17%
611019 - REM DE GESTION	99 000	105 651	6 651	7%	106 875	-1224	-1%
613500 LOCATIONS MOBILIERES	148 000	147 922	-78	0%	132 603	15319	12%
615210 ENTRETIEN TERRAIN ET PLANTATIONS	17 000	23 745	6 745	40%	29 123	-5378	-18%
615220 ENTRETIEN BATIMENTS	15 000	11 365	-3635,22	-24%	14 196	-2831	-20%
615510 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	28 000	9 743	-18 257	-65%	11 749	-2006	-17%
615589 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	12 000	15 127	3 127	26%	21 204	-6077	-29%
615599 ENTRETIEN MATERIEL ET ENGINS		9 054	9 054		6 654	2400	36%
615600 MAINTENANCE INFORMATIQUE	19 000	19 674	674	4%	23 197	-3522	-15%
616000 ASSURANCES	40 000	53 649	13 649	34%	44 128	9521	22%
617009 ETUDES RECHERCHES 19,6%	2 500	1 332	-1 168	-47%	500	832	166%
618200 DOC ET ABONNEMENT	10 500	9 273	-1227,08	-12%	11 046	-1773	-16%
618400 VERSEMENT ORGANISMES FORMATION	5 000	300	-4 700	-94%	8 981	-8681	-97%
618800 DIVERS SERVICES EXTERIEURS	19 000	14 866	-4 134	-22%	11 973	2893	24%
621106 PERSONNEL EXTERIEUR NT	10 000	44 821	34 821	348%	29 474	15347	52%
622200 COMMISSION ET COURTAJE S/VENTE	0	2 722	2 722		4 874	-2151	-44%
622600 HONORAIRES FORMATION	4 790	6 717	1926,73	40%		6717	
622609 HONORAIRES		5 400	5400		5 001	399	8%
622619 HONORAIRES COM. AUX COMPTES	8 500	9 227	727,37	9%	8 590	637	7%

	Budget	Réalisé	Ecart budget		Réalisé	Variation
	2014	2014			2013	N/N-1
622620 HONORAIRES CONSEILS JURIDIQUES	2 500	7 250	4 750	190%	1 400	5850 418%
627700 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	1 000	250	-749,71	-75%	480	-229 -48%
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	17 000	39 826	22 826	134%	34 559	5268 15%
623210 LOTS, CADEAUX	1 200	5 275	4 075	340%	1 049	4226 403%
623206 FETES ET CEREMONIES			0		3 622	-3622 -100%
623309 SALONS EXPOSITIONS	3 300	3 933	633	19%	4 193	-260 -6%
623609 CATALOGUES ET IMPRIMES 19,6%	9 000	9 548	548	6%	17 429	-7881 -45%
623806 DONS NT		30	30		320	-290 -91%
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 500	5 419	-6 081	-53%	7 089	-1671 -24%
625700 MISSION RECEPTION	8 000	18 085	10 085	126%	12 904	5181 40%
624109 TRANSPORTS S/ACHATS	1 000	2 384	1 384	138%	1 540	843 55%
626200 AFFRANCHISSEMENTS ET TELECOM.	13 000	18 554	5 554	43%	18 253	301 2%
627000 COMMISSIONS BANCAIRES	8 000	8 527	526,95	7%	8 575	-48 -1%
628100 COTISATIONS	29 500	70 392	40 892	139%	73 382	-2990 -4%
628209 FRAIS GARDIENNAGE 19,6%	9 000	11 621	2 621	29%	10 741	880 8%
Total	765 954	932 489	166 535	22%	932 032	457 0,05%

- **Eau** : bonne maîtrise du coût (-4% par rapport à 2013), alors que l'on avait observé +19% entre 2012 et 2013. La variation entre 2014 et le budget s'explique par :

- aucun budget prévisionnel « eau » sur le restaurant
- aucune augmentation budgétaire sur ce poste depuis 2012, alors qu'il y a eu la construction de la piscine

- **Prestations de service** : - 17% par rapport à 2013. Cette variation s'explique par une diminution de ce poste sur la ventilation « Communication » (-11 000 euros) ainsi que par l'Audit du restaurant réalisé en 2013. Il faut noter que +6 520 euros sont à attribuer à l'organisation de l'OPEN.

Le compte 611 019 inclut la rémunération de la SAGA dans le cadre de la D.S.P.

En 2014, cette rémunération s'élève à 105 651 € HT, soit le montant forfaitaire de 104 599 € HT augmenté d'un intérèsement positif de 1 052 € HT, calculé conformément à l'article 31 du contrat de DSP.

- **Assurances** : une hausse de 22% est constatée par rapport à 2013 ; elle s'explique par un surcoût des cotisations, suite à l'aggravation des risques liées aux déclarations de sinistres.

- **Personnel Extérieur** : +52% par rapport à 2013 La SAGA a du faire face à 2 ruptures de contrat sur le site du restaurant. Afin de palier aux absences, et avant le recrutement d'un personnel permanent et d'un directeur de Restaurant, la SAGA a eu recours au personnel Interimaire.

- **Honoraires Conseil Juridique** : + 4 750€ par rapport au budget : afin d'organiser les ruptures conventionnelles, la SAGA a fait appel à un cabinet extérieur.

- **Communication** (Annonces et insertion / catalogues et imprimés, lots et cadeaux ...) : La variation par rapport au budget est significative mais, outre les opérations sur les différents sites, une importante action de communication a été réalisée afin de faire connaître le 12ème Open de Golf : dans les 82 115€ de charges constatées, 24 690€ sont à attribuer à l'Open.

Frais de mission : La différence entre 2013 (+ 5 180€) s'explique par un le budget OPEN, qui avait attribué à cette ligne budgétaiue une somme plus importante en 2013 qu'en 2014 : 7 916€ en 2013 contre 13 449€ en 2014, soit une variation (OPEN) de 5 533€.

Le budget prévisionnel est respecté (8 000€), puisque la charge réalisée est de 5 105€, OPEN déduit. (18 554 – 7 916 = 5 105)

- **Lots et cadeaux** : les charges ont évoluées de 29% par rapport à 2013 en raison de la distribution de chèques cadeaux aux collaborateurs (événements familiaux et cadeau de fin d'année).

- Catalogues et imprimés** : en 2014 ces charges avaient subies une évolution significative, due à la réalisation d'une plaquette destinée aux groupes et d'une brochure pour le Parc. En 2014, cette charge a été maîtrisée suite à l'investissement d'un photocopieur adapté à ce type de travaux (internalisation des impressions), soit une variation de -47%.
- Cotisations Professionnelles** : 47 500 € sont à déduire du total (70 390€) car elles sont relatives à l'Open. L'écart constaté entre 2013 et 2014 (- 4 330 euros) se justifie par la décision de mettre fin au contrat qui liait le camping à Flower (cotisation réseau) en avril 2014.

► Impôts et taxes :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget		Réalisé 2013	Variation N/N-1	
Impôts, taxes et versements assimilés							
631200 TAXE APPRENTISSAGE							
633300 FORMATION PROF. CONTINUE	23 135	21 786	-1 349	-6%	23 456	-1670	-7%
633400 EFFORT CONSTRUCTION							
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	14 225	12 912	-1 313	-9%	15 515	-2603	-17%
635000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	10 000	15 676	5 676	57%	10 797	4879	45%
637100 CONTRIBUTION SOC. DES SOCIETES	4 000	0	-4 000	-100%	3 280	-3280	-100%
Total	51 360	50 374	-986	-2%	53 048	-2 674	-5,04%

En 2014, la SAGA n'a pas été soumis à la contribution Sociale de Société. En revanche, elle a dû s'acquitter de la taxe audiovisuelle, soit +4 879€ par rapport à 2013 (Camping, dans les mobil homes et Club House).

► Charges de personnel :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget		Réalisé 2013	Variation N/N-1	
Salaires et traitements chargés							
CDI	980 000	993 439			911 398		
CDD	125 000	102 589			147 315		
CICE		-45 771			-29 845		
autres charges du personnel	2 000	1 389			475		
Total	1 107 000	1 051 646	-55 354	-5%	1 029 343	22 303	2,17%

► Autres charges :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget		Réalisé 2013	Variation N/N-1	
Autres charges							
651109 REDEVANCE/CONCESSIONS	6 300	7 505	1 205	19%	6 970	535	8%
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1 000	40	-960	-96%	35	5	14%
Total	7 300	7 545	245	3%	7 005	540	7,71%

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget		Réalisé 2013	Variation N/N-1	
TOTAL Charges d'exploitation	2 165 000	2 297 231	132 231	6%	2 277 352	19 879	0,87%

2.2. RESULTAT FINANCIER / COURANT AVANT IMPOTS 415

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation N/N-1
PRODUITS FINANCIERS					
Produits nets sur cession de V.M.P 767000 PRODUITS NETS/CESSION VALORISATION MOB PL				9 -9	-100%
Produits financiers				9 -9	100,00%

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 417	6 417		14 060	-7 643	-54,36%
--------------------------------------	-------	-------	--	--------	--------	---------

2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation N/N-1
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
672000 CHARGES S/EXO ANTERIEURS		8 000		3040 4960	163%
6875000 PROV RISQUES ET CHARGES				15000 -15000	-100%
Total		8 000		18 040 -10 040	-55,65%

RESULTAT EXCEPTIONNEL		-8 000		-18 040	10 040	-55,65%
------------------------------	--	--------	--	---------	--------	---------

2.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

	Budget 2014	Réalisé 2014	Ecart budget	Réalisé 2013	Variation N/N-1
Impôts sur les bénéfices					
695100 IMPOTS DUS EN France		-1 600		-4000	
Total		-1 600		-4 000 2 400	-60,00%

2.5. BENEFICE OU PERTE

Montants en € H.T

TOTAL PRODUITS	2 303 6497
TOTAL CHARGES	2 303 6329
BENEFICE OU PERTE	17

2.2 – CALCUL DE L'INTERESSEMENT **416**

Au titre de la régie intéressée, la SAGA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de base qui correspond à la rémunération de gestion dans le compte d'exploitation, et à une prime d'intéressement correspondant à une modulation de la rémunération forfaitaire de base.

Nous précisons que la base de calcul de l'intéressement est le tableau de suivi budgétaire de la SAGA arrêté au 31/12/2014 et présenté au SMASP mensuellement dans le cadre du suivi budgétaire de la SAGA.

Les modalités de calcul

I - CHARGES D'EXPLOITATION

1) CHARGES COMPRISES DANS LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT

En euros HT

Budget 2014 En euros HT	1 834 775
Réalisé 2014 En euros HT	1 847 323
% réalisation	100.68%
Ecart/Budget 2014 En euros HT	+ 12 547

Rappel des termes du contrat DSP, article 31

"En cas d'économie sur les charges, 50% des charges économisées viendront s'ajouter à la rémunération de gestion forfaitaire. Cette augmentation est plafonnée à 20 000€."

"En cas de dépassement des charges, 50% des charges supplémentaires viendront en diminution de la rémunération de gestion forfaitaire. Cette diminution est plafonnée à 20 000€."

2) CHARGES EXCLUES DU CALCUL DE L'INTERESSEMENT

Budget 2014 En euros HT	330 225
Réalisé 2014 En euros HT	336 688
% réalisation	101.96%
Ecart/budget 2014 En euros HT	+ 6 463

II- RECETTES D'EXPLOITATION1) RECETTES NON COMPRISES DANS LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT

Budget 2014 En euros HT	650 000
Réalisé 2014 En euros HT	650 140
% réalisation	100.02%
Ecart/Budget 2014 En euros HT	+ 140

2) RECETTES COMPRISES DANS LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT

Budget 2014 En euros HT	920 000
Réalisé 2014 En euros HT	934 651
% réalisation	101.59%
Ecart/Budget 2014 En euros HT	+ 14.651

Rappel des termes du contrat DSP, article 31

"Si les recettes constatées sont supérieures à celles prévues au compte d'exploitation, l'intéressement sera de 50% de ce dépassement. Ce montant sera plafonné à 30 000€."

"Si les recettes constatées sont inférieures à celles prévues au compte d'exploitation, la pénalité sera de 50% du manque de recettes. Ce montant sera plafonnée à 20 000€."

III- DETERMINATION DE L'INTERESSEMENT (en euros HT)

	BUDGET	REALISE 2014	% REALISATION	ECART	BONUS	MALUS	INTERESSEMENT
RECETTES (soumises à intéressement)	920 000	934 651	101.59%	+14 651	7 326		
CHARGES (soumises à intéressement)	1 834 775	1 847 323	100.68%	+ 12 547		6 274	1 052

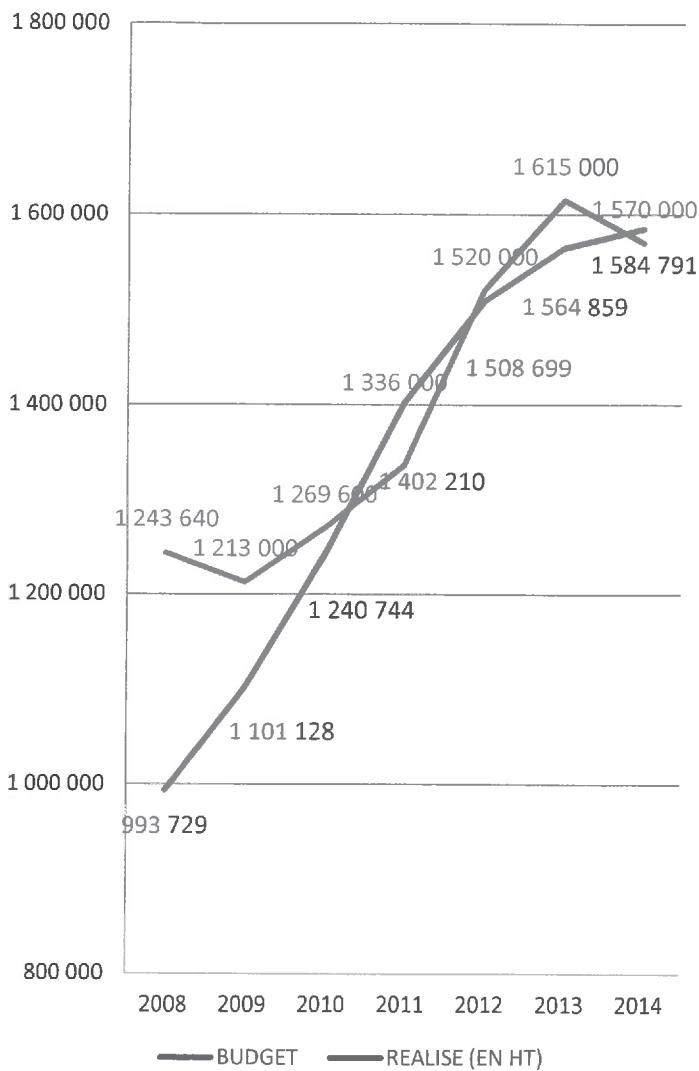
La rémunération de gestion de la SAGA pour l'année 2014 est augmentée de 1 052€.

EVOLUTION DE LA PRIME D'INTERESSEMENT

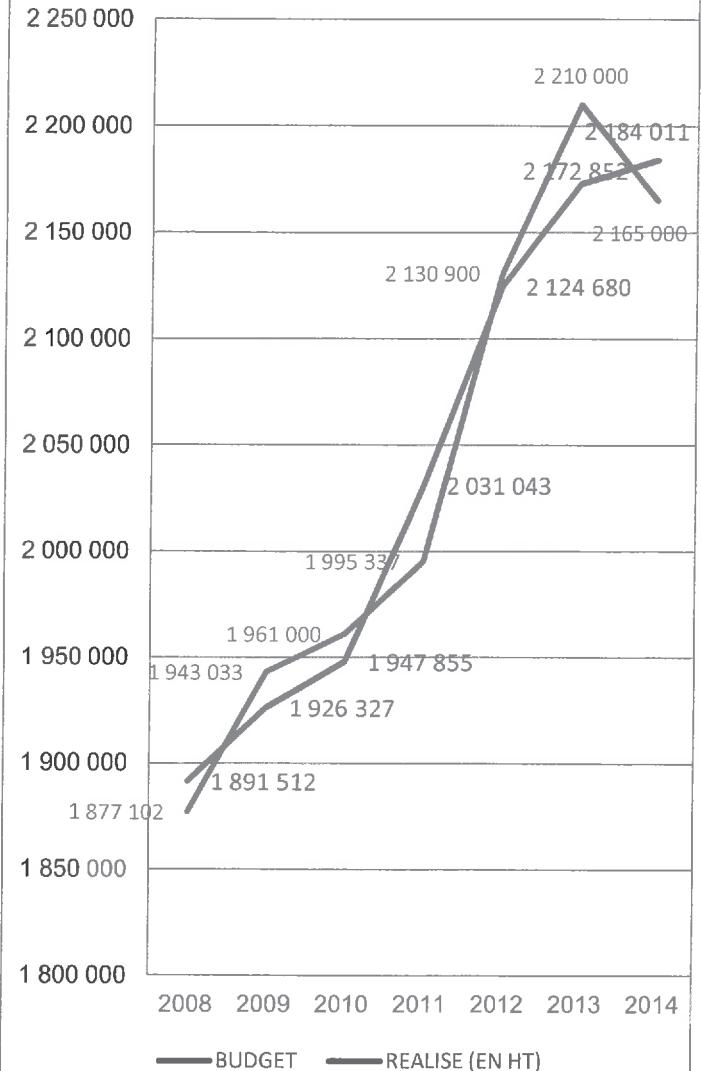
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Montant Interessement	-2 833	6 778	-5 443	-7 777	-14 863	3 050	1 052

3- LES ACTIVITES DE LA DELEGATION 418

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



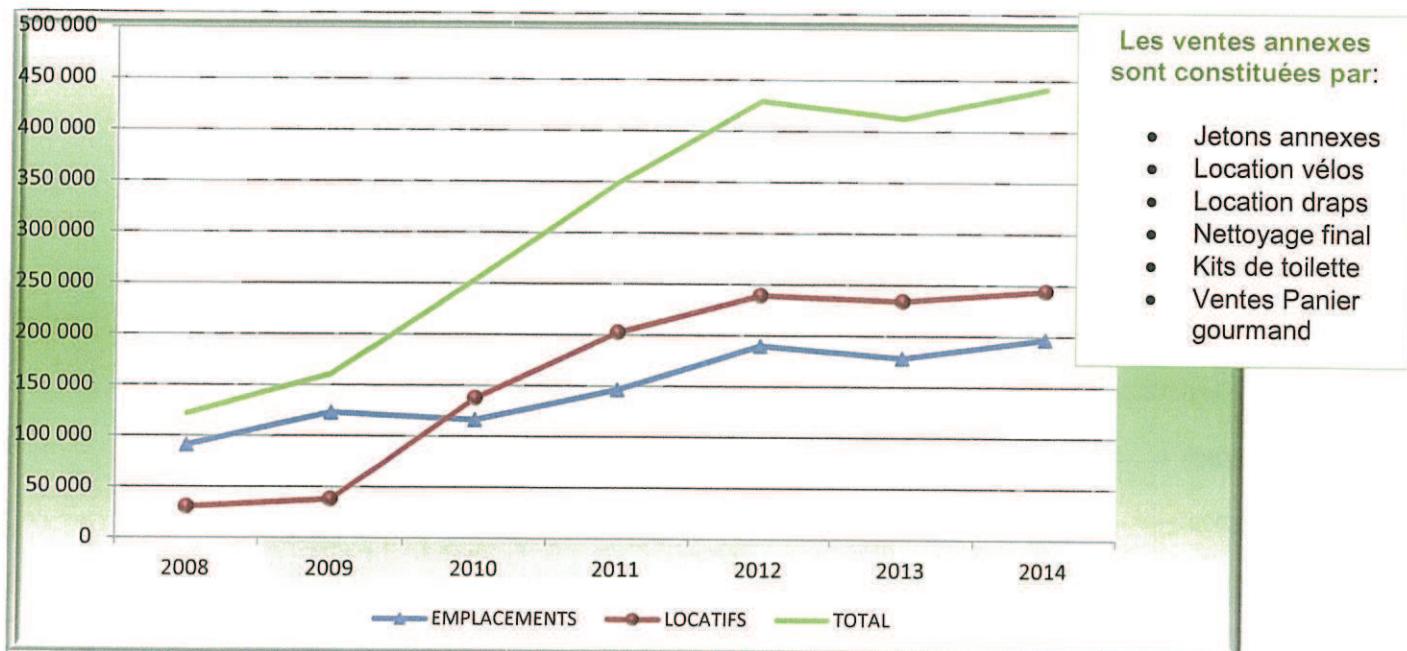


RECETTES CAMPING

SAISON 2014

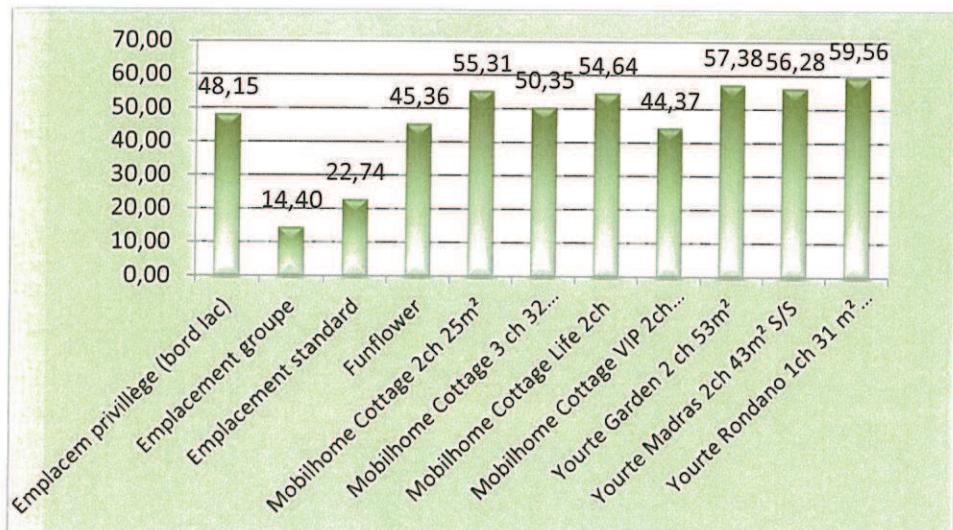


I. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT (hors ventes annexes)



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
EMPLACEMENTS	91 311	123 148	116 519	146 537	186 889	178 476	197 136
LOCATIFS	30 642	37 968	137 702	202 477	239 231	234 380	244 274
TOTAL	121 953	161 116	254 221	349 014	426 120	412 856	441 410

II. TAUX D'OCCUPATION 2014

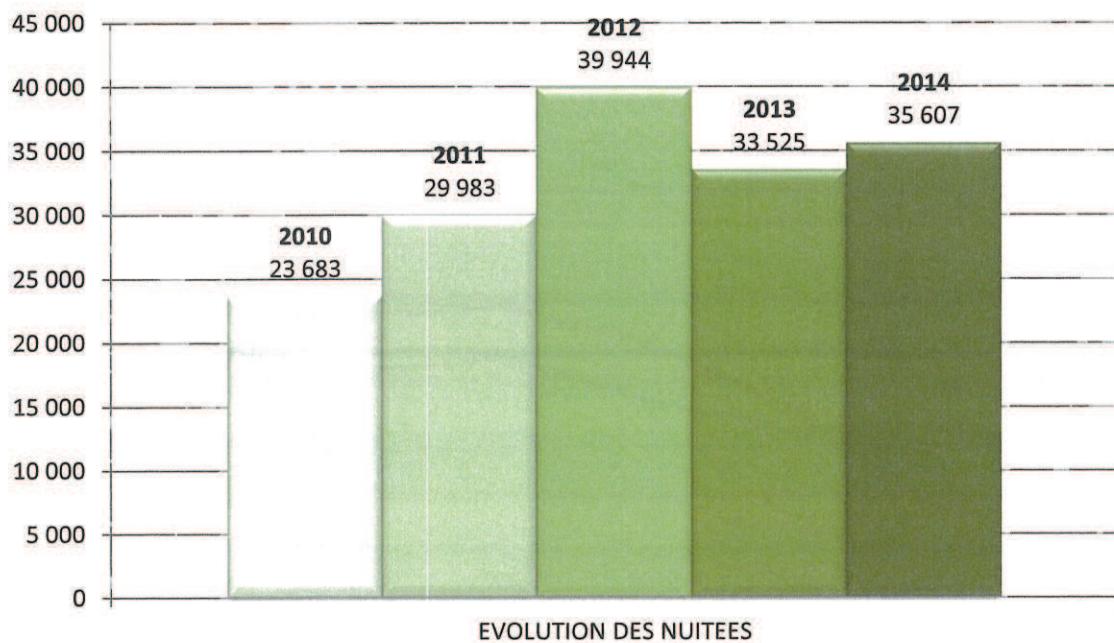


Moyenne annuelle
Taux D'occupation
2014

28.99%

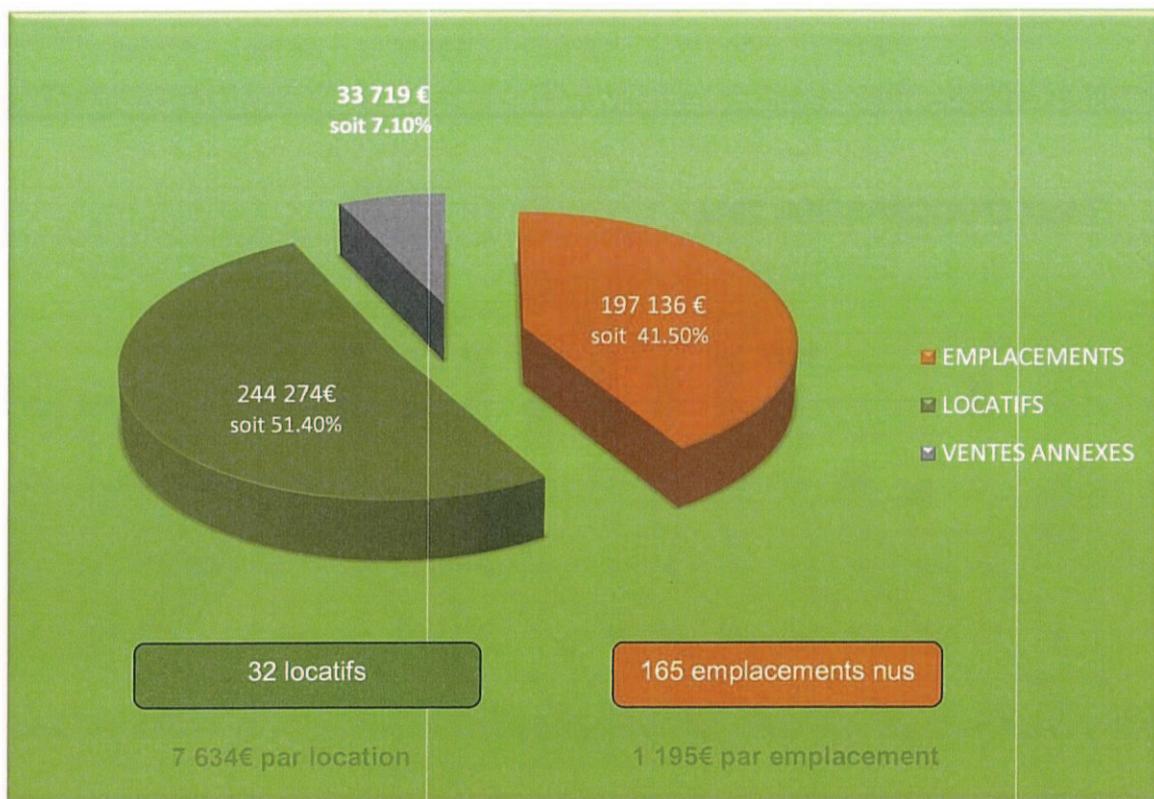
	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Taux d'Occupation	14,19%	13,20%	24,26%	46,71%	60,76%	14,81%

III. EVOLUTION DES NUITEES depuis 2010 421

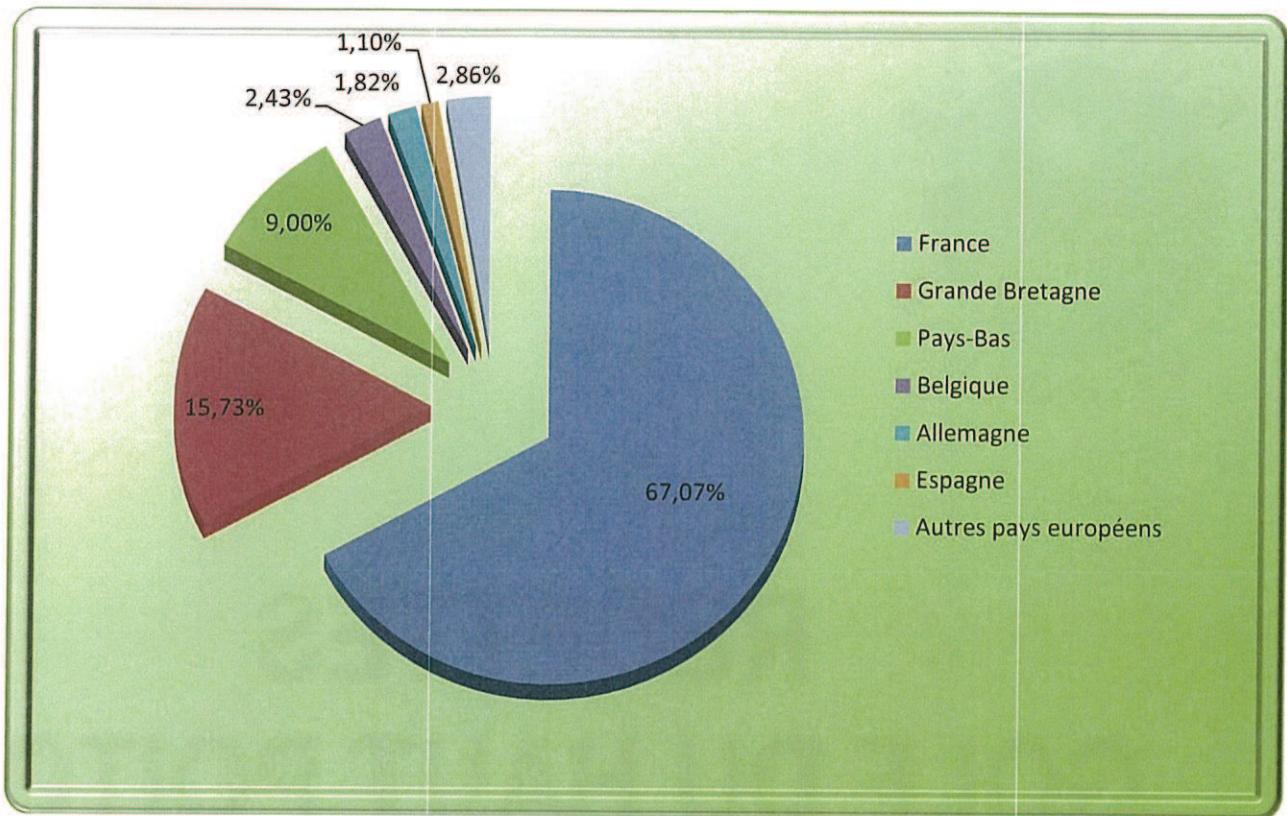


IV. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT

Chiffre d'affaires Total HT = 475 129€

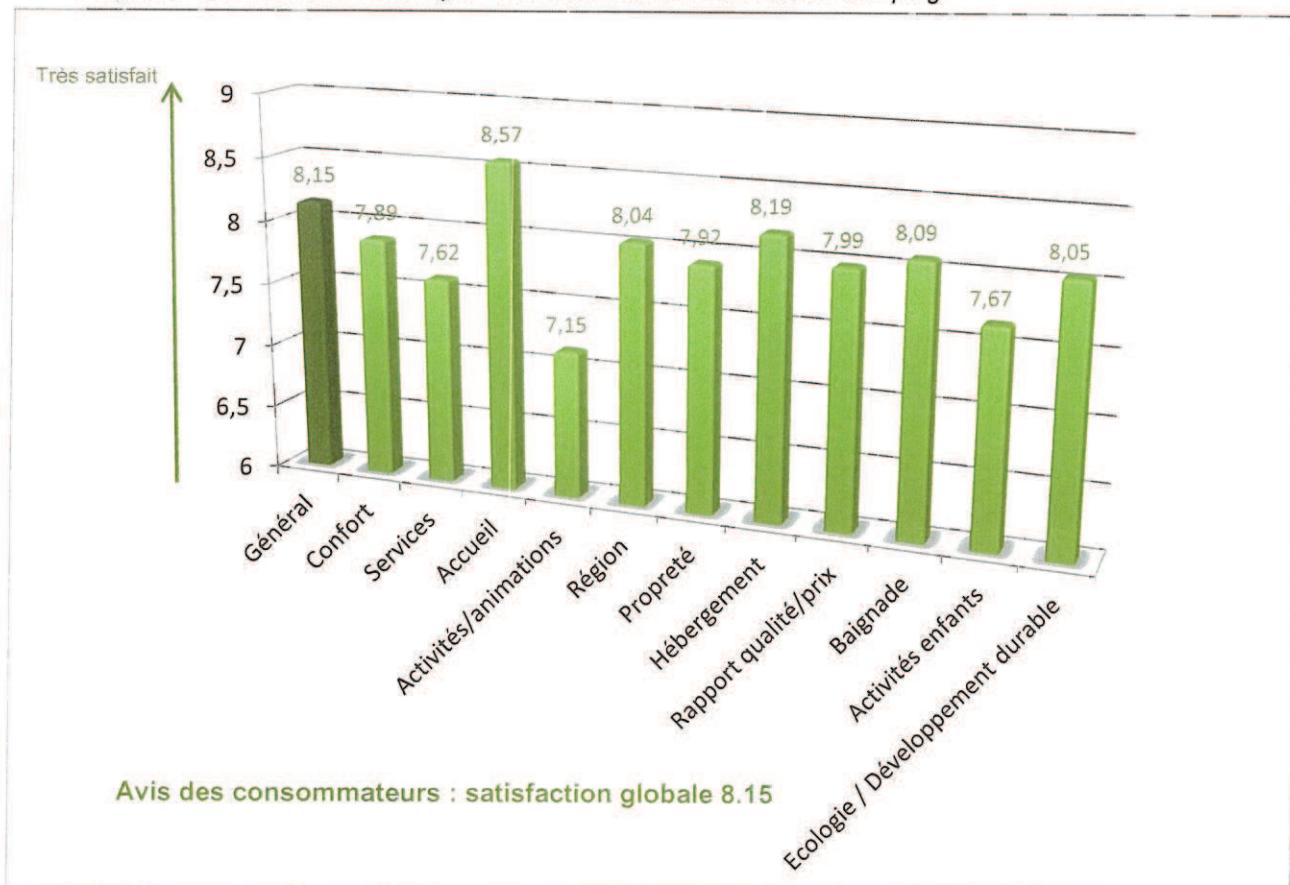


V. REPARTITION DES NATIONALITES SUR LES LOCATIFS 422 en 2014



VI. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENTELE DU CAMPING

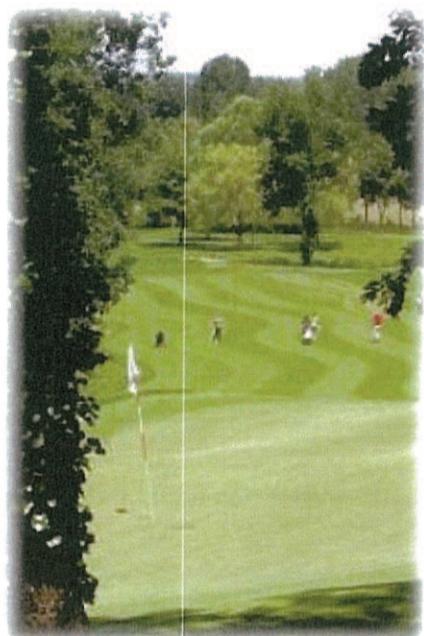
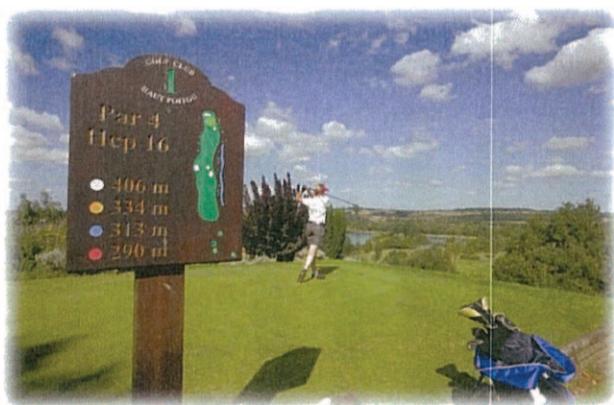
Moyenne des notes attribuées par la clientèle sur les services du camping





RECETTES GOLF DU HAUT POITOU

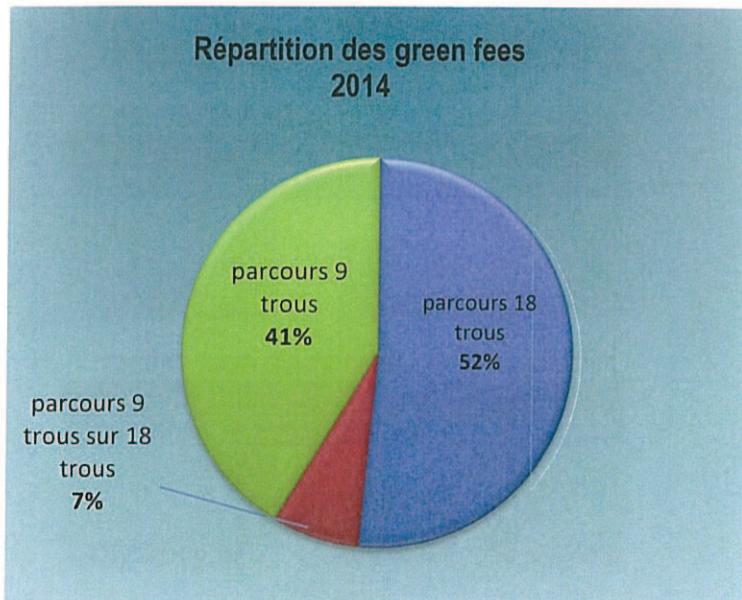
SAISON 2014



I. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT 424



	<u>COTISATIONS</u>	<u>GREEN-FEES</u>	<u>PRACTICE</u>
2008	210 009 €	106 311 €	18 751 €
2009	221 885 €	133 509 €	21 588 €
2010	247 918 €	137 999 €	20 702 €
2011	267 342 €	144 545 €	15 750 €
2012	264 346 €	128 178 €	20 267 €
2013	277 716 €	122 346 €	21 145 €
2014	266 746 €	130 296 €	20 929 €
BUDGET 2014	275 000 €	140 000 €	20 000 €

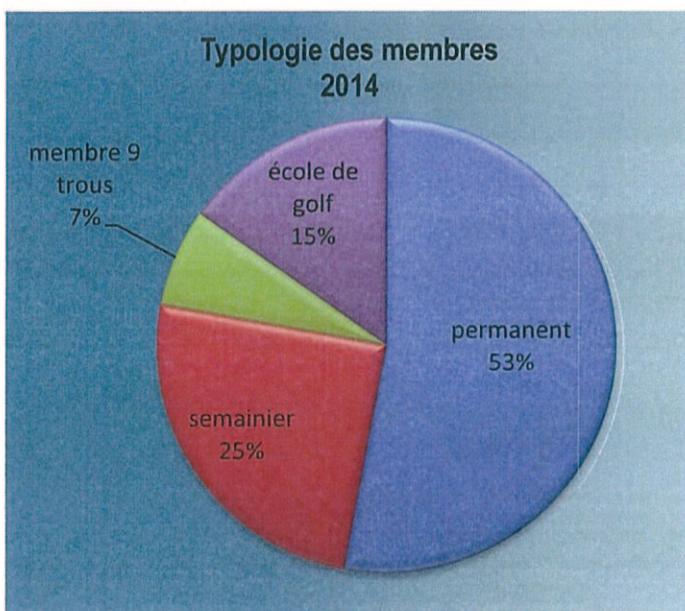


II. BILAN SUR LE NOMBRE DE MEMBRES GOLF EN 2014

Evolution du nombre d'adhérents :

- 2005 : 416
- 2006 : 438
- 2007 : 468
- 2008 : 547
- 2009 : 573
- 2010 : 571
- 2011 : 612
- 2012 : 585
- 2013 : 604
- **2014 : 561**

Année 2014	Nombre de cotisations (adhérents)	Nombre de Green Fee
Janvier	351	118
Février	103	68
Mars	42	350
Avril	25	512
Mai	11	763
Juin	6	667
Juillet	9	620
Août	5	867
Septembre	4	571
Octobre	3	729
Novembre	1	315
Décembre	0	139
Total	561	5 719

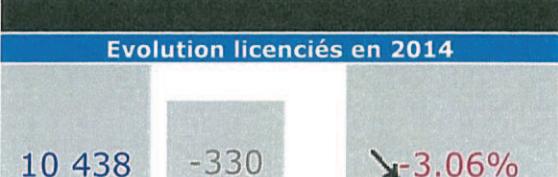


Evolution des Membres 2014

Comité Départemental GOLF DE LA VIENNE



LIGUE DE GOLF POITOU-CHARENTES (9020)



FEDERATION FRANCAISE DE GOLF (0001)





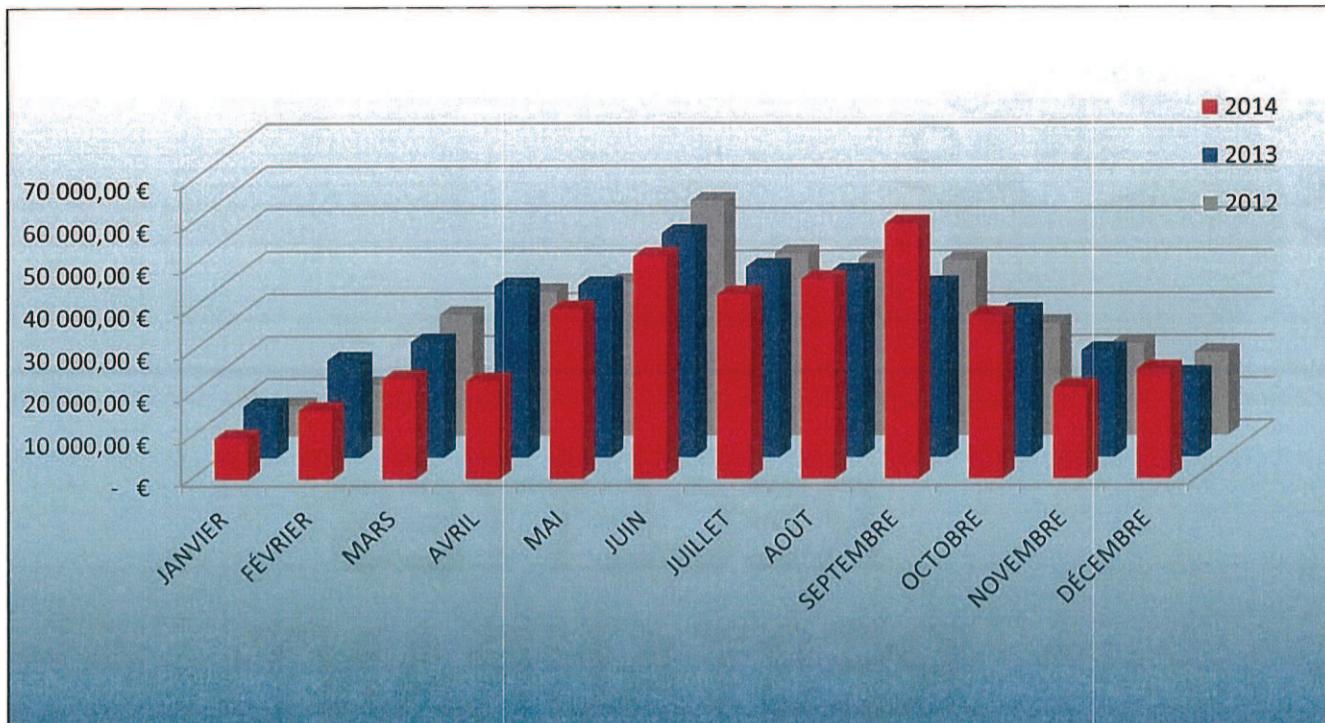
RECETTES RESTAURANT

« La table du Golf »

SAISON 2014



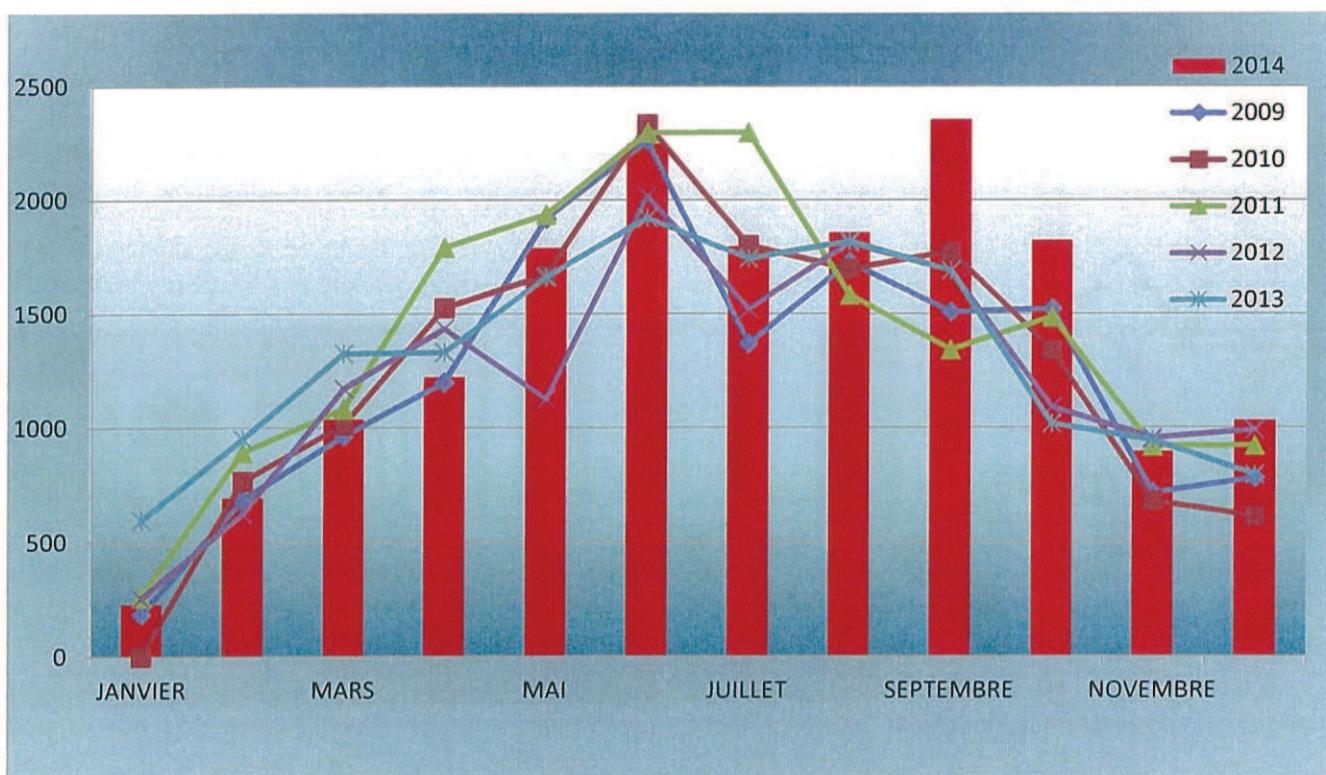
427 I. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MENSUEL HT



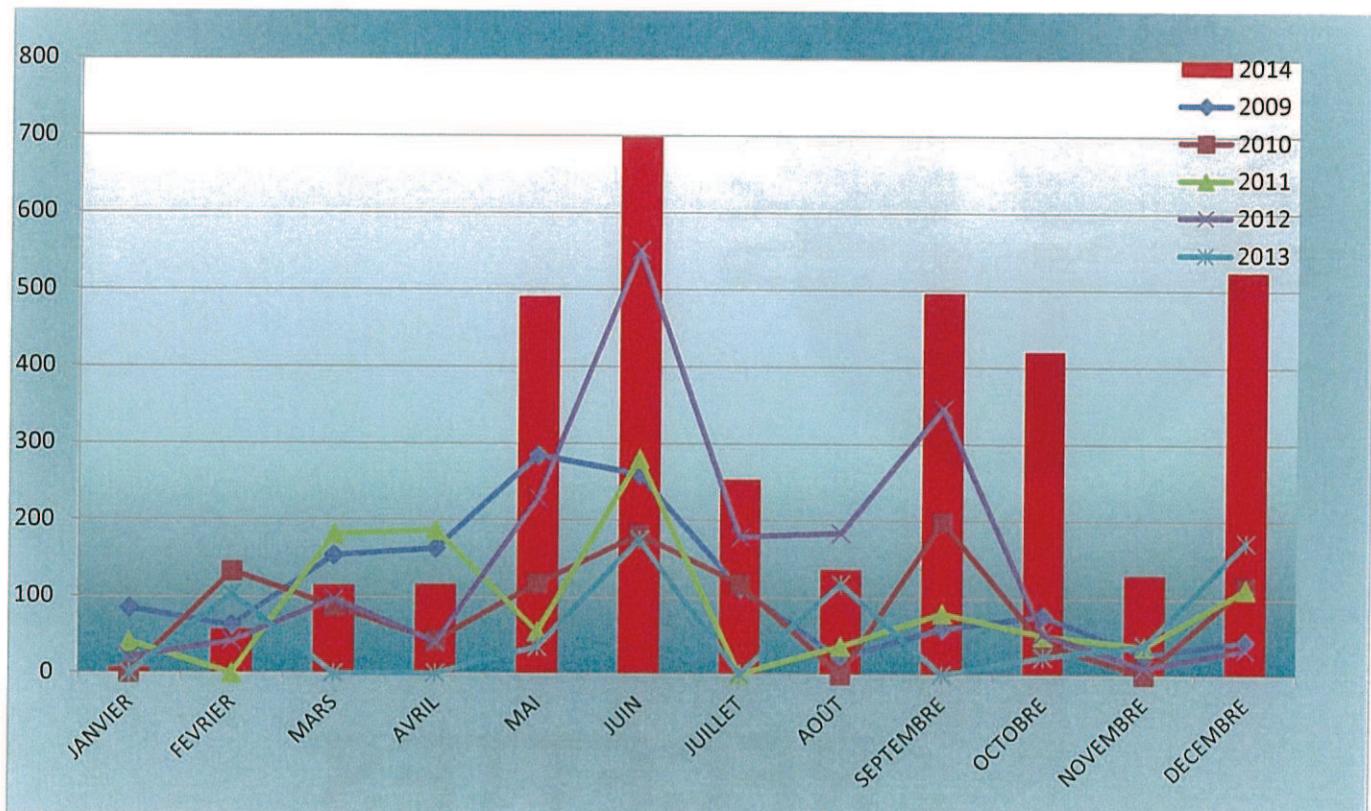
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2012	7 188	12 069	28 532	33 936	36 219	55 291	42 953	41 653	41 211	26 411	21 662	19 527	366 652
2013	12 163	23 009	27 254	40 391	40 619	52 857	44 852	43 637	40 654	34 309	25 129	19 482	404 356
2014	9 798	16 256	23 652	23 066	40 003	52 509	43 484	47 060	60 111	38 613	21 475	25 843	401 870

TOTAL CA 2014 = 401 870 euros, soit une variation de - 0.61% par rapport à 2013 mais une évolution de + 5.76%€ par rapport au budget

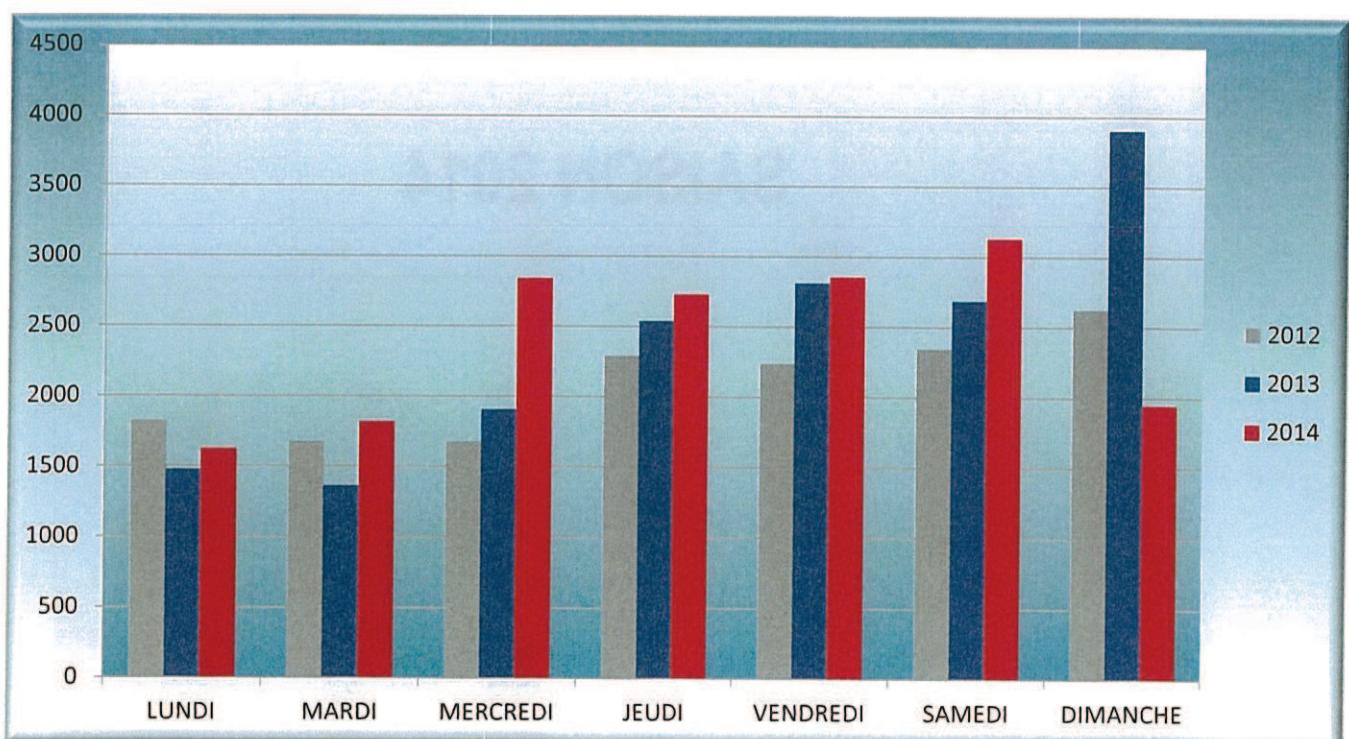
II. EVOLUTION DU NOMBRE DE COUVERTS TOTAL DEPUIS 2009



III. EVOLUTION DU NBRE DE COUVERTS GROUPE 428



IV. FREQUENTATION PAR JOUR DE SEMAINE





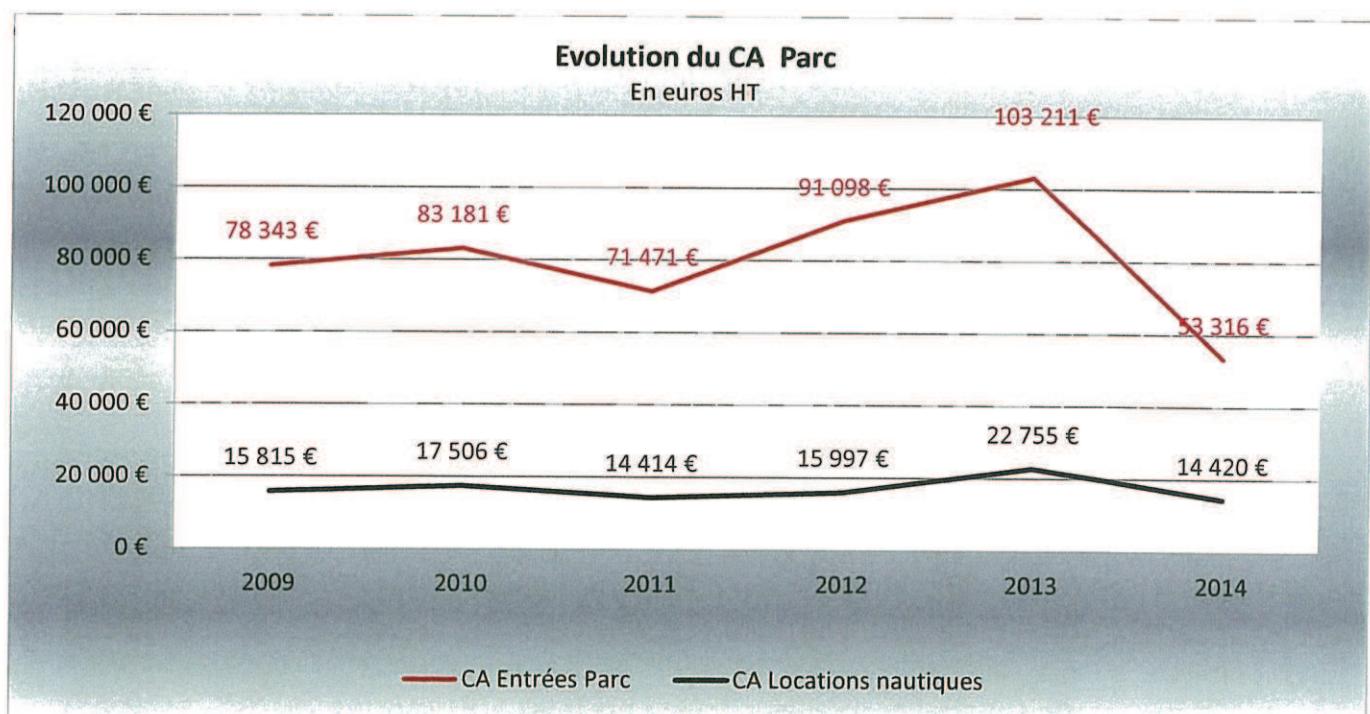
RECETTES DU PARC

SAISON 2014



I. EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES HT 430

	Chiffre d'affaires Total		Entrées Parc		Locations Nautiques (Hors groupes)		Nbre d'entrées payantes	
2009	95 069 €	Variation N/N-1	71 321€	Variation N/N-1	13 223 €	Variation N/N-1	43 140	Variation N/N-1
2010	97 754 €	2,82%	73 715€	3,36%	14 637 €	10,69%	41 681	-3,38%
2011	90 968 €	-6,94%	63 443€	-13,93%	12 052 €	-17,66%	34 068	-18,26%
2012	131 304 €	44,34%	80 447€	26,80%	14 228 €	18,06%	46 098	35,31%
2013	157 933 €	20,28%	90 593€	12,61%	18 753 €	31,80%	53 043	15,07%
2014	134 399	-14,90	52 218	-42,36%	12 692	-32,32%	27 987	-47,24%



Activités Parc / Lac – CA € HT sur les 7 derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Budget 2014
ENTREES PARC	61 016	71 321	73 715	63 443	80 407	90 593	52 218	80 000
MULTI-ACTIVITES (Locations, animations...)	29 130	23 748	24 038	27 525	50 897	67 340	82 180	90 000
TOTAL	90 146	95 069	97 753	90 968	131 304	157 933	134 399	170 000

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**PRÉVISIONNEL
2015**

PARC DE ST CYR		Budget 2015
<u>CHARGES</u>		
<u>1 - Charges d'exploitation</u>		
Achats		
achat stocké - carburant		18 400
Chauffage / gaz		10 000
Eau		23 500
Energie électrique		47 500
Huiles et graisses		1 400
Carburants + combustibles non stocké		4 600
Autres fournitures		20 500
Fournitures d'entretien		18 500
Petit équipement		20 000
Vêtements de travail		4 000
Fournitures administratives		3 500
Autres matières et fournitures (produits phyto)		26 000
Achats		197 900
Achats de marchandises		
Autres marchandises (proshop)		46 000
Achat matières transformables		128 000
Achat marchandises à revendre		1 000
Rabais remises ristourne		
Achats de marchandises		175 000
Services extérieurs		
Contrats de prestations de services		91 500
<i>Communication</i>		23 300
<i>Groupes</i>		41 000
<i>Autres</i>		27 200
Locations mobilières		150 000
<i>Communication</i>		15 000
<i>location informatique</i>		16 000
<i>Autres</i>		119 000
Services extérieurs		241 500
Entretien		
Entretien et réparation sur terrains		17 000
Entretien réparations sur bâtiments		15 000
Entretien et réparation sur matériel roulant /engins		28 700
Autres biens mobiliers		12 300
Maintenance informatique		19 000
Entretien		92 000

PARC DE ST CYR		Budget 2015
Autres services extérieurs		
Assurances	45 000	
Etudes/recherches	2 500	
Documentation et abonnement	6 500	
Divers services extérieurs	17 000	
Autres services extérieurs	71 000	
Honoraires		
Autre personnel extérieur	10 000	
Honoraires de formation		
commission et courtage sur vente	5 000	
Honoraires divers (expertise comptable)	4 800	
Honoraires commissariat aux comptes	8 500	
Honoraires conseils juridiques	2 500	
Frais d'actes et de contentieux	1 000	
Honoraires	31 800	
Communication		
Annonces et insertions	27 000	
Lots cadeaux	3 000	
Salons - Expositions	3 400	
Catalogues Imprimés	9 450	
Voyages et déplacements	8 500	
Frais de mission	6 000	
Réceptions		
Communication	57 350	
Autres services extérieurs		
Transport sur achat	2 000	
Frais postaux et de télécommunications	15 000	
Services bancaires	8 000	
Cotisations professionnelles	16 000	
Frais de gardiennage	10 000	
Redevance licence logiciel	11 500	
Autres services extérieurs	62 500	
Taxes assises sur salaires		
Taxe d'apprentissage	5 700	
Participation employeur format° continue	13 150	
Participation employeur effort construct°	3 800	
Taxes assises sur salaires	22 650	
Autres impôts et taxes		
Taxe professionnelle (CVAE / CFE)	15 500	
Autres impôts et taxes	10 000	
CSSS	4 000	
Autres impôts et taxes	29 500	

<u>Charges de personnel (Brut+charges+prov CP)</u>	
CDI	
CDD + ALTERNANCE	
<u>Charges de personnel (Brut+charges+prov CP)</u>	1 166 500
<u>Autres charges de personnel</u>	2 000
Autres charges de personnel	2 000
-	
<u>Charges diverses de gestion</u>	
Charges diverses de gestion	
<u>Rémunération de gestion</u>	105 000
Rémunération de gestion	105 000
Total charges (en € HT)	2 254 700

Evolution 2015/2014

en % 4,14%
en montant 89 700

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2015

Chiffres en € (HT)	CAMPING	GOLF	PARC	RESTAURANT	SNACK / VOILE	STRUCTURE	TOTAL
RECETTES	490 000	570 500	163 600	433 000	44 500		1 701 600
CHARGES	383 468	769 888	342 364	501 618	10 000	247 361	2 254 700
RESULTAT PREV. 2015	106 532	-199 388	-178 764	-68 618	34 500	-247 361	-553 100
<i>Rappel Objectifs résultat 2014</i>	138 931	-215 364	-230 907	-117 930	26 019	-195 749	-595 000

4- SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2014

4.1 - PRESENTATION

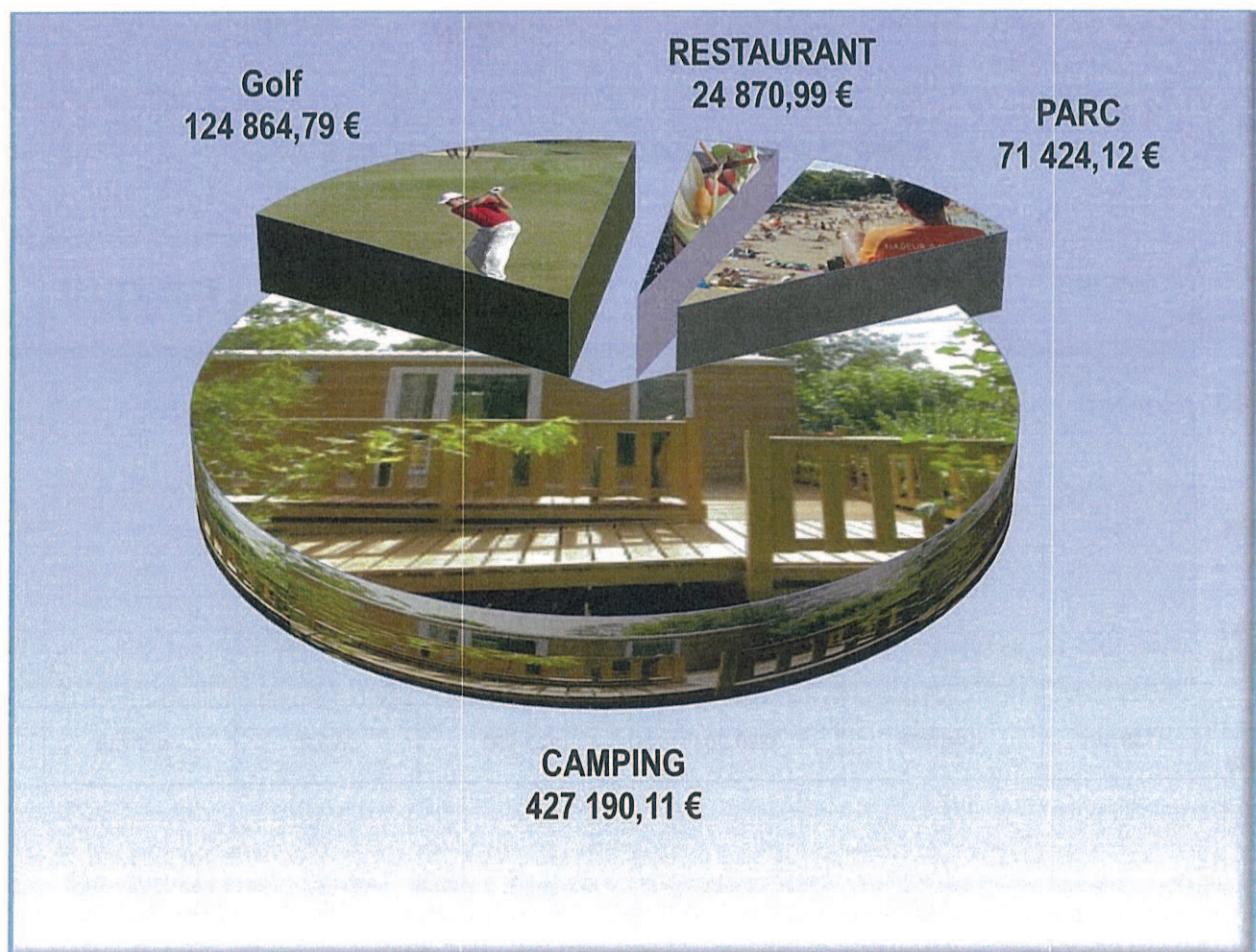
Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.

4.2 - ETAT DE SUIVI : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2014

- ATERRISSAGE INVESTISSEMENT 2014 ARRETE AU 31/12/14

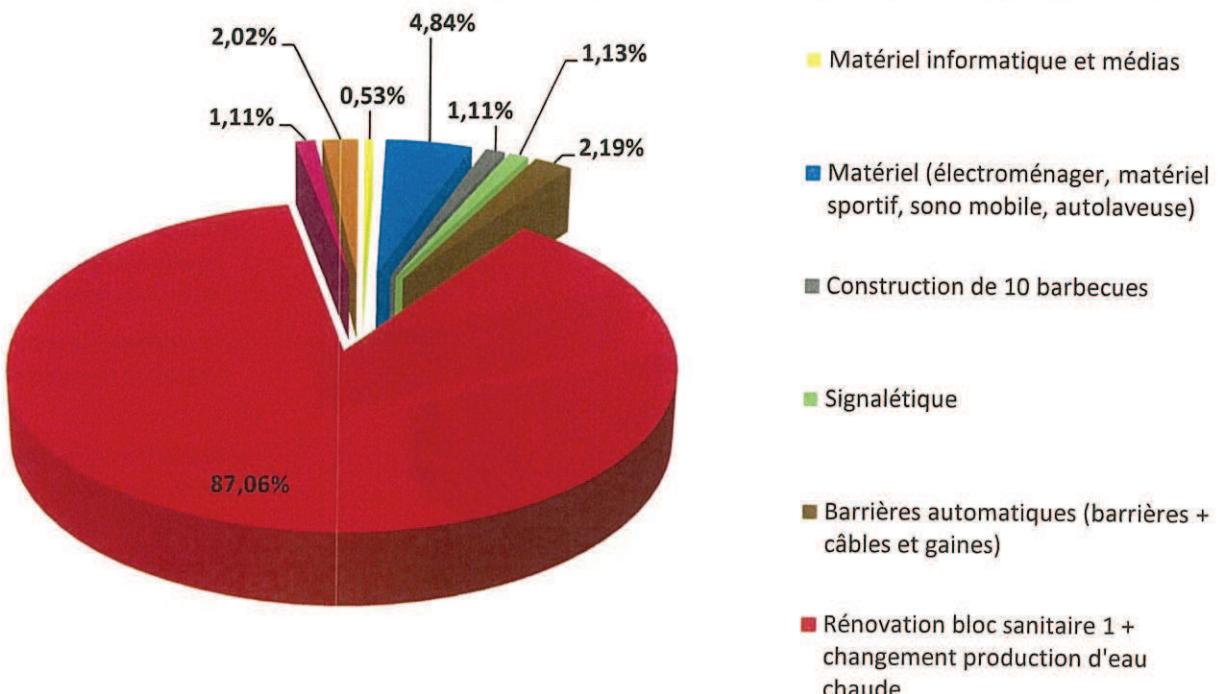
Les investissements 2014 de la SAGA, assurés par le SMASP, s'élèvent à 648 350 €. Ce montant a été rigoureusement respecté en collaboration avec les services bâtiments de la Ville de Poitiers.

	Budgété SMASP	Réalisé au 31/12/2014	% Réalisation
PARC	132 100,00 €	71 424,12 €	11,02%
CAMPING	310 000,00 €	427 190,11 €	65,89%
GOLF	172 250,00 €	124 864,79 €	19,26%
RESTAURANT	23 000,00 €	24 870,99 €	3,84%
Etude accessibilité handicapés	7 000,00 €	0,00 €	0,00%
Etudes diverses	4 000,00 €	0,00 €	0,00%
	648 350,00 €	648 350,00 €	100,00%



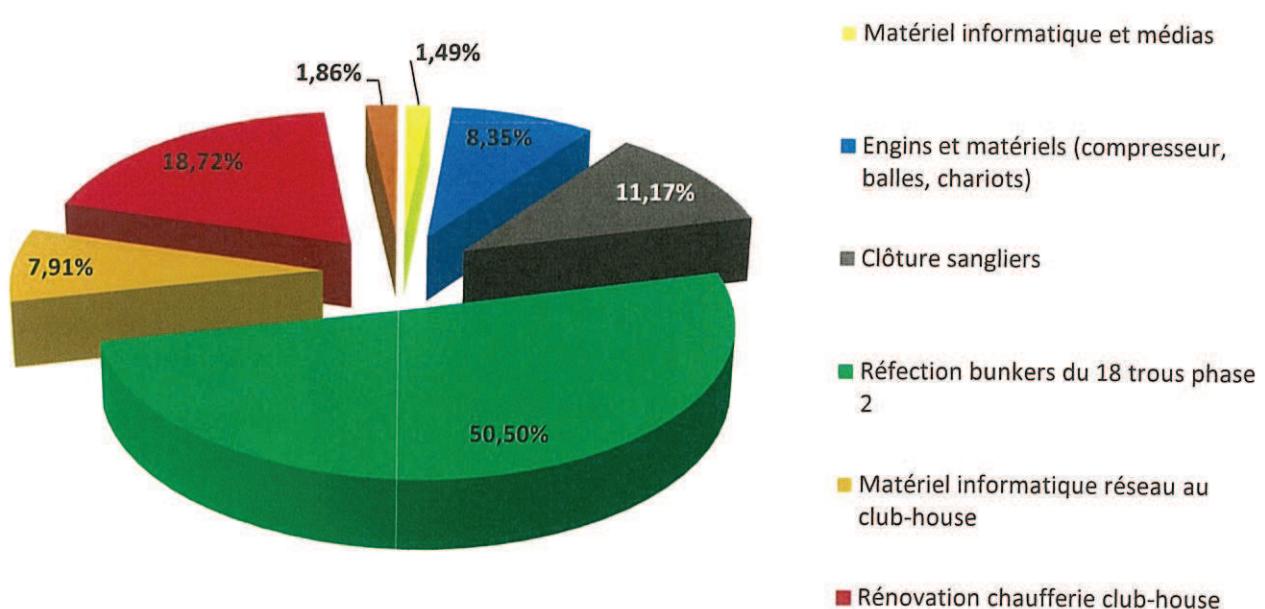
• ATTERRISSEMENT INVESTISSEMENT 2014 ARRETE AU 31/12/2014 / POLE CAMPING

Total des investissements : 427 190€



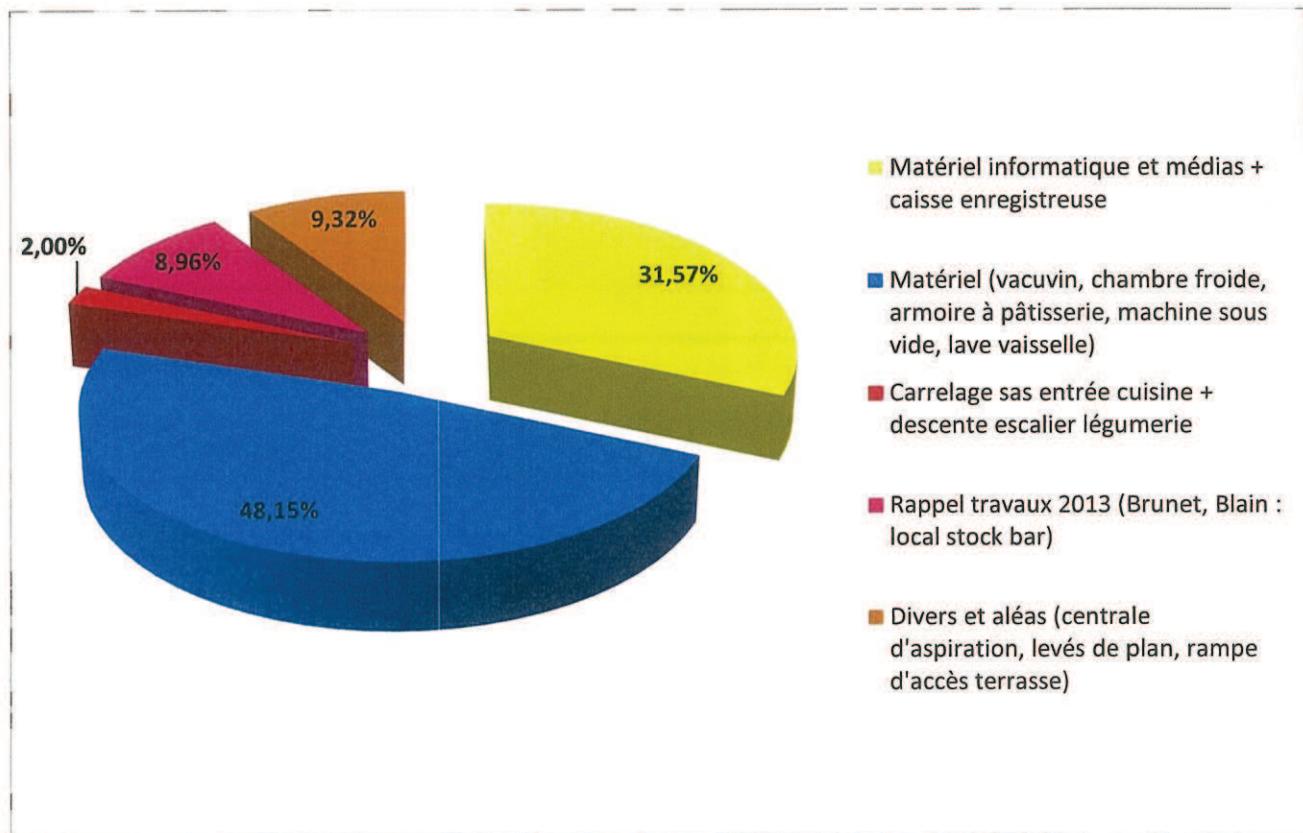
• ATTERRISSEMENT INVESTISSEMENT 2014 ARRETE AU 31/12/14 / POLE GOLF

Total des investissements : 124 865€



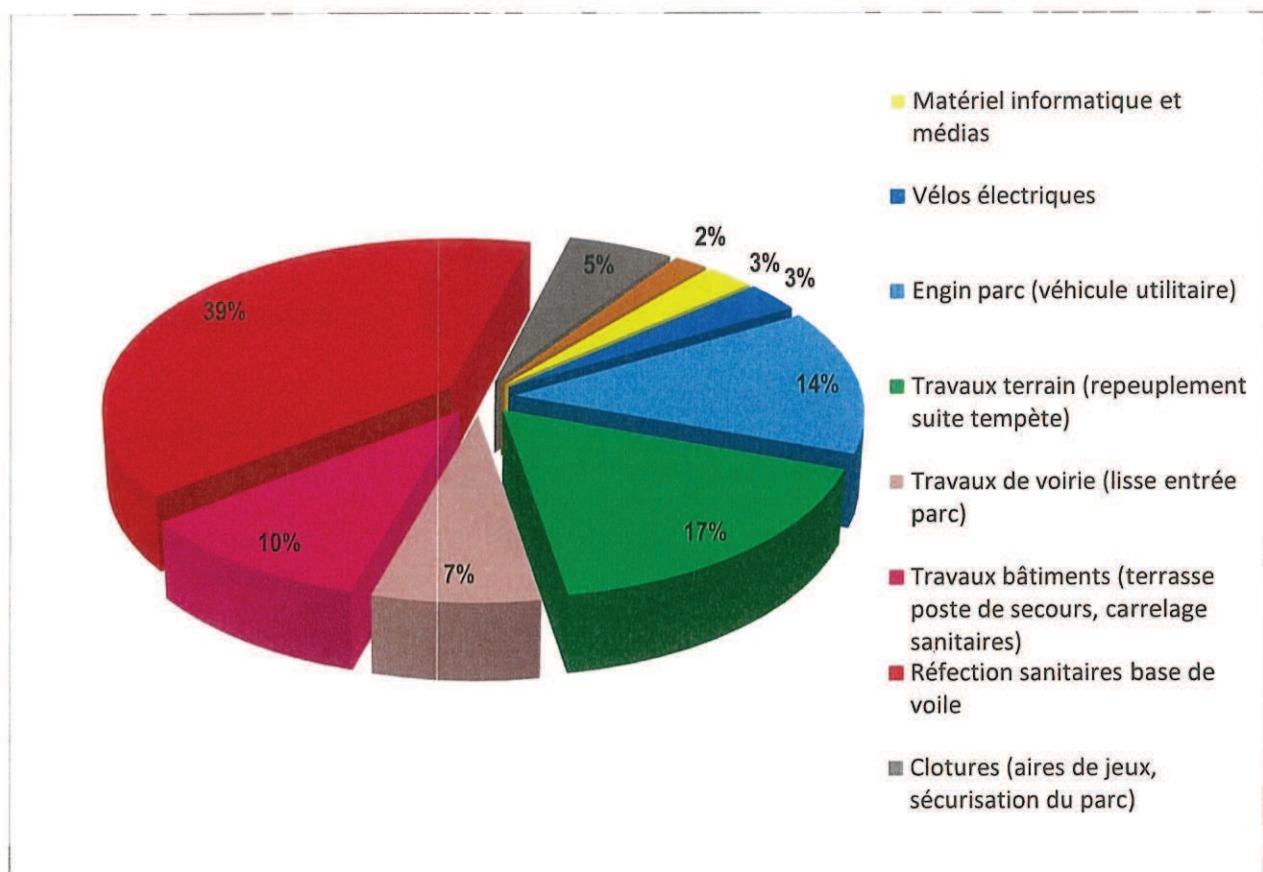
• ATERRISSAGE INVESTISSEMENT 2014 ARRETE AU 31/12/14 / POLE RESTAURANT

Total des investissements : 24 871€



• ATERRISSAGE INVESTISSEMENT 2014 ARRETE AU 31/12/14 / POLE PARC

Total des investissements : 71 424€



DELIBERATION COMITÉ DU SMASP

SECTION D’INVESTISSEMENT	Budget 2014		Budget 2015		Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
Subvention	65 600		52 000		-13 600	-20,7%
Affectation du résultat à l’investissement	0		0		0	#DIV/0!
RECETTES PROPRES	65 600		52 000		-13 600	-20,7%
Programme d’investissement	648 350		611 650		-36 700	-5,7%
Programme d’investissement nouveau	648 350		611 650		-36 700	-5,7%
Reports	0		0		0	0,0%
Subventions d’investissement	0		0		-36 700	-5,7%
INVESTISSEMENT	648 350		611 650		-36 700	-5,7%

En 2015, le programme d’investissement s’élève à 611 650,00 €, soit une diminution de 5,7%. Pour l’essentiel, il permettra d’effectuer les opérations suivantes :

- **Camping :**
 - o acquisition de locatifs « Familial »
 - o création d’une aire de camping-car
 - o intégration d’une borne 24h/24
- **Golf :**
 - o surhaussement des filets du practice
 - o drainage du practice
 - o divers travaux sur les abris (éclairage, isolation...)
 - o clôture entre le parcours et la route de Cernon
 - o local voiturette
- **Parc :**
 - o vidéosurveillance du parking
 - o étude et traitement des herbiers
 - o aménagement de l’entrée du parc
- **Restaurant et Club house :** travaux en terrasse et installation d’une enseigne lumineuse
- **Acquisition de matériel** pour les différentes activités (des tables de pique-nique, bancs, jeux pour enfants...) et développement du site internet.

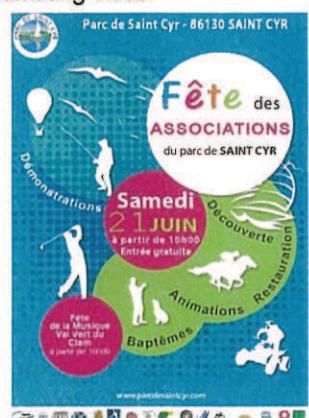
5- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE COMMERCIALISATION

« Faire du Parc de loisirs de Saint-Cyr : une destination touristique à part entière »

UNE AMBITION QUALITATIVE, UNE NECESSITE ECONOMIQUE

- Développer le tourisme durable
- Participer au développement économique et d'image
- Être en accord avec les objectifs de développement du département et les cibles de marketing visés
- Harmoniser les actions en termes d'efficacité commerciale
- Poursuivre le développement les activités de pleine nature afin de renforcer l'attractivité du Parc et dynamiser ses activités commerciales (hébergement, restauration, séminaires, incentives...) afin d'accueillir un nombre croissant de groupes.

L'année 2014 s'est traduite, par de nombreuses insertions publicitaires dans les plans et guides d'accueil, édités par les différentes communes du SMASP, dans les brochures touristiques, ainsi que par l'organisation de la première **Fête des Associations du Parc**, le 21 juin 2014, en parallèle, et de façon complémentaire à la Fête de la Musique Intercommunale, proposée par le Val Vert du Clain.



L'organisation de jeux-concours via Radio France Bleu et le support TMV (magazine et web) de la Nouvelle République, au début de l'été, a permis d'ancrer plus durablement l'image du site de la base de loisirs de Saint-Cyr, dans l'esprit Poitevin.

Renforcer la notoriété du restaurant auprès de la clientèle locale a été l'action prioritaire, en 2014, en termes de communication et de commercialisation.

Les membres du comité de pilotage se sont interrogés sur la possibilité de changer le nom du restaurant. En effet, l'enseigne commerciale, régulièrement associée à l'activité du golf, peut éventuellement freiner une clientèle, qui estime, à tort, que la Table du Golf n'est réservée qu'aux golfeurs, clientèles élitistes. La campagne de communication « agressive » menée, avec comme slogan « Restaurant ouvert à TOUS » commence à être profitable à l'établissement. Une augmentation de la fréquentation par les entreprises et les particuliers, s'est vérifiée par l'accroissement du nombre de couverts servis en 2014.

Plusieurs campagnes d'affichage sur le mobilier urbain de Poitiers et Châtellerault en été, des insertions publicitaires dans les médias locaux (Tendances, Magazine des Entrepreneurs, 7 à Poitiers, Dcoupons...), un véhicule marqué à l'image de l'établissement, des publications sur les réseaux sociaux, ont été autant d'actions ayant permis de convaincre la clientèle, à oser franchir le seuil du restaurant.

Cependant, la réunion des membres du comité de pilotage programmée début 2015, afin d'approfondir l'étude réalisée par la SAGA à ce sujet, a été repoussée à une date ultérieure.

DESTINATION GROUPES

En vue de dynamiser les activités commerciales du Parc de Saint-Cyr, la SAGA a poursuivi, en 2014, ses actions à destination de la clientèle de groupes (scolaires, centre de loisirs, clientèle d'affaires, famille, autocaristes). Afin d'atteindre cette cible, la SAGA a notamment participé à plusieurs salons (Workshop au Futuroscope à destination des CE, Salon CE à Poitiers, Salon France CE à Paris), renouvelé son adhésion et son action auprès du Club Tourisme d'Affaires mise en place par l'ATV et multiplié ses insertions publicitaires dans la presse à lectorat CSP+ (la Revue des Entreprises, Info Eco).

OPEN INTERNATIONAL DE GOLF

FONDEMENT DE LA NOTORIETE DU GOLF DU HAUT POITOU



www.open-golf-haut-poitou.fr.

Pour la 12^{ème} édition, le Golf du Haut-Poitou a accueilli l'Open International, tournoi réunissant 110 joueurs professionnels, renforçant ainsi l'image qualitative du site. Cet évènement unique dans la région reste un atout majeur pour le site et un solide vecteur d'image que la SAGA s'emploie à utiliser. Ce tournoi a notamment été annoncé au grand public à l'occasion du Salon du Golf à Paris en mars 2014 auquel la SAGA a participé, sur les arrières de bus dans les villes de Poitiers et Châtellerault, par une double page dans la NR, l'habillage de golflettes.... Cet évènement a également fait l'objet de prises de vue par des professionnels via des drones. Les deux montages vidéo réalisés, servent à démarcher les partenaires de la SAGA et à trouver de nouveaux prospects pour l'Open 2015. Un site dédié à l'évènement a été créé :

LE BUDGET COMMUNICATION

Le budget alloué à la communication (hors OPEN de Golf), représente 3.15 % (70 600 €) du chiffre d'affaires réalisé en 2014.

REPARTITION DU BUDGET COMMUNICATION PAR POLE



6- ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.1 – PRESENTATION

Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

6.2 - DETAIL DES ENGAGEMENTS

Les engagements à incidences financières portant sur le personnel.

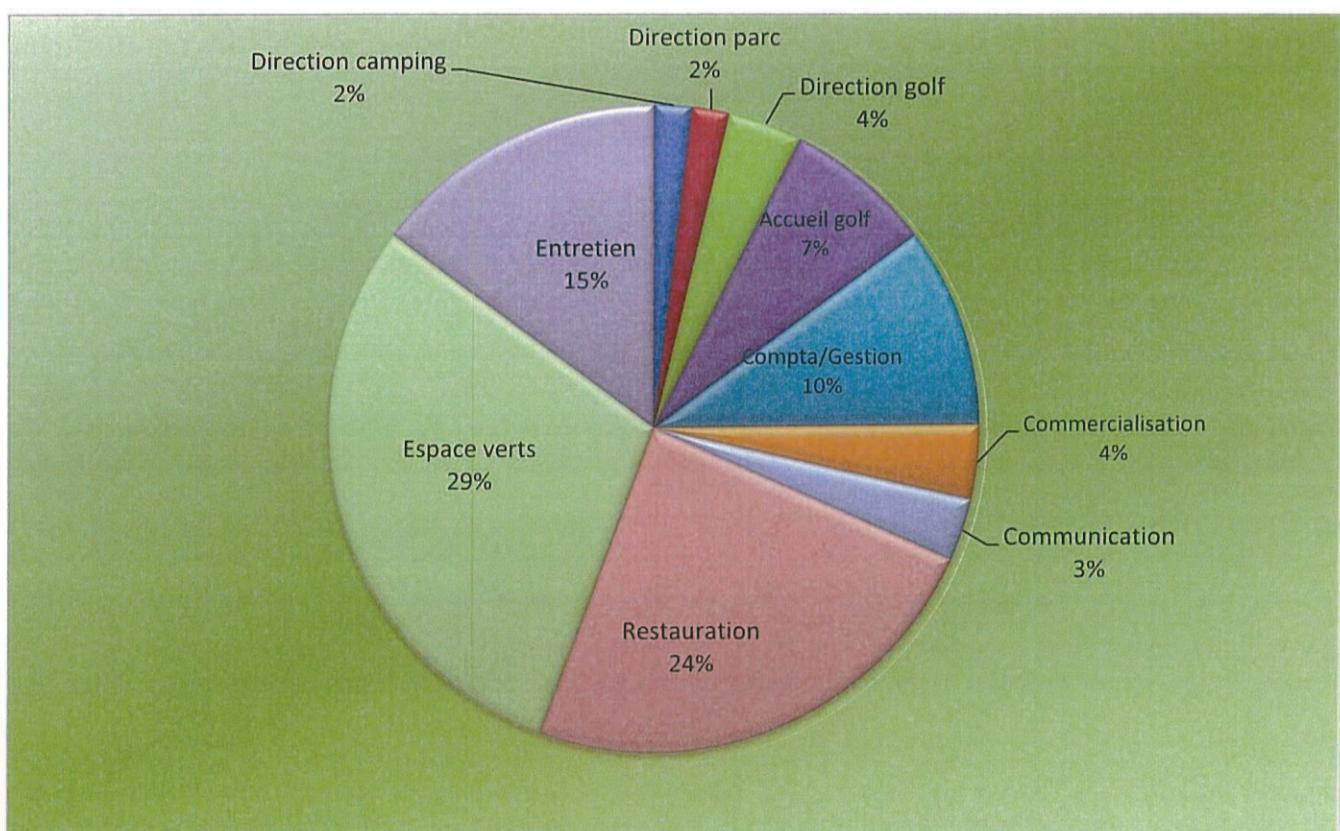
En 2014, le coût lié au personnel est de 1 051 646 € (masse salariale globale +charges sociales, CICE déduit)

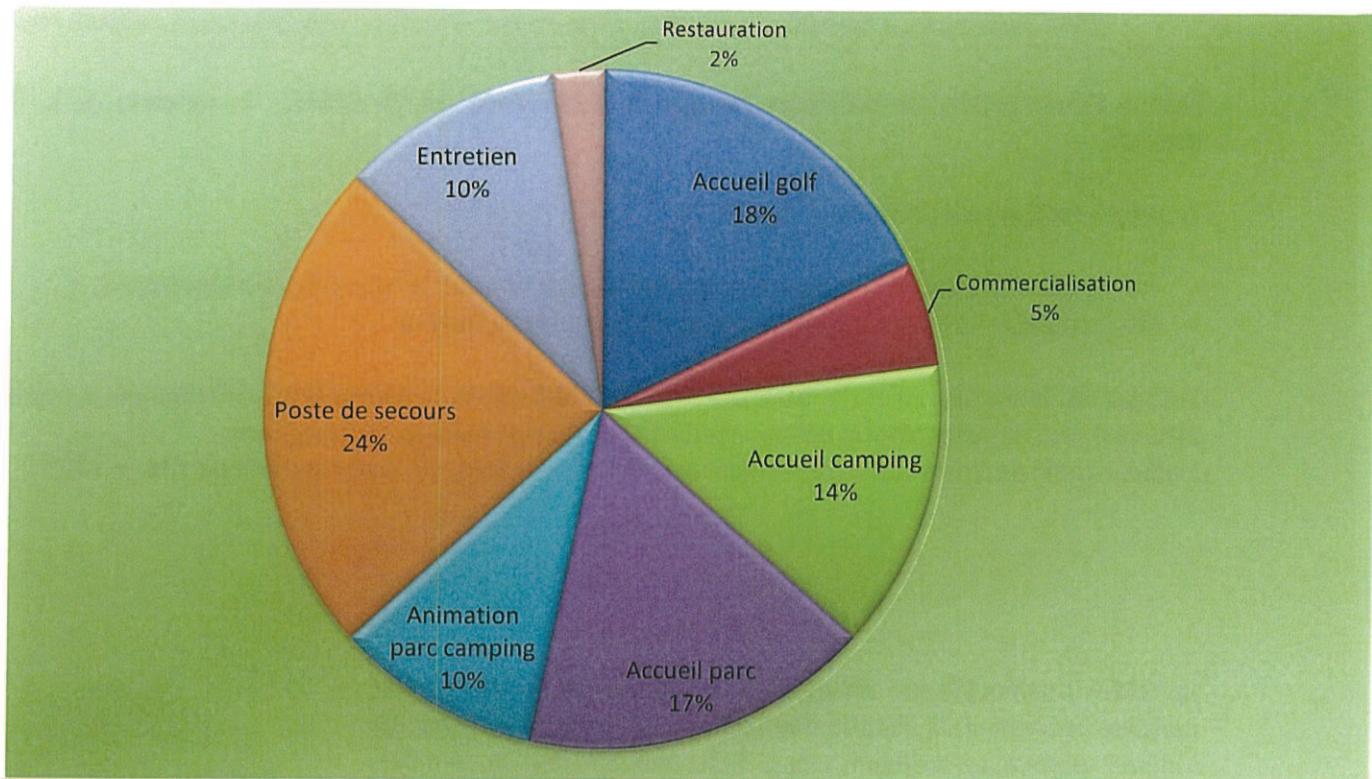
Sur l'année 2014, l'effectif moyen de la société se composait de 30.30 salariés en ETP contre 31.89 en 2013, dont :

- 27.02 CDI

L'ETP de la Direction de la SAGA représentée par Christophe JAULIN n'est pas valorisé, de même que les temps passés par Françoise BRISSET pour la commercialisation et sa mission d'Adjointe à la Direction. La SAGA verse une rémunération prévue dans le contrat de DSP conformément à la convention d'assistance en management signée en février 2008.

Graphique: répartition ETP CDI par activité - année 2014



Graphique: répartition ETP CDD en % et par activité - année 2014Mouvement de personnel en 2014Mars

Fin du CDD de Vanessa GOBIN, Commerciale (remplacement BRAUD Pauline, en Congé de Maternité) le 09/03/14

Avril

Recrutement en CDD de Alexa CUILLIERE, en tant qu'agent d'accueil Golf du 01/04/14 au 31/10/14
Fin contrat Apprentissage Salle de Laura BASSET le 24/04/14

Mai

Départ de Raphaël HERNANDEZ, Chef de rang au Restaurant « La table du Golf », le 12/05/14
Recrutement de Philippe ARLOT en tant que Directeur du Restaurant (cadre), au 19/05/14
Recrutement en CDD de Marité APINE, Serveuse, du 22/05/14 au 08/06/14

Juin

Départ de Jennifer MENANTEAU, Serveuse en salle du Restaurant, le 04/06/14
Départ à la retraite de Joël DUVAL, Jardinier, le 30/06/14

Juillet

Recrutement en CDI à temps complet de Benjamin DUBOIS en tant que Jardinier, au 17/07/14
Fin de contrat en Apprentissage Cuisine de William BEZAGU, le 20/07/14
Recrutement en CDI à temps complet de Charlotte BRUERE, en tant que Serveuse salle au Restaurant, au 01/07/14
Recrutement en CDI à temps partiel (20h par semaine) de Cécilia LAISSY, en tant que Serveuse sallet, au 01/07/14
Recrutement en CDI à temps complet de Etienne PRIMAULT, en tant que Chef de cuisine, au 01/07/14

Septembre

Recrutement en contrat d'apprentissage BP JEPS « activité physique pour tous » de Léa BOUILLIAULT au 22/09/14
Recrutement en CDD d'un Serveur salle du Restaurant N DONGO Thierno Yaya du 13/09 au 22/09/14 (30h)

Octobre

Recrutement en CDD d'un Serveur salle du Restaurant N DONGO Thierno Yaya du 03/10/14 au 19/10/14 (58h)
Recrutement en contrat d'apprentissage de Solène TESSON au 27/10/14

443 7- REPONSE A LA CONSULTATION POUR LA NOUVELLE DSP

2014 : ANNEE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION POUR LA NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite à la consultation de délégation de service public lancée par le SMASP, **la réponse de la SAGA a été retenue.**

Le projet s'articule autour de deux axes forts :

- ➊ Le développement durable et écologique des activités sur la base de loisirs de Saint-Cyr,
- ➋ compatible avec un déploiement économique, sportif, culturel.

La base de loisirs de Saint-Cyr se caractérise par l'accueil et l'organisation d'évènements populaires, à forte affluence, tout en respectant la nature, et préservant l'eau et les espèces protégées.

L'offre de loisirs prend toute sa dimension dans un futur territoire, en cours de définition par le SCOT.

La SAGA a démontré par ailleurs, lors des dernières années, qu'elle participe activement à **l'économie sociale**, développe le **sens de l'intérêt général et collectif** grâce à un ancrage fort au territoire (triathlon, défi inter-entreprises, Open de golf...) et améliore la performance liée à la notion de gestion d'entreprise.

Terrain de jeu grandeure nature, la base de loisirs de Saint-Cyr contribue à la mixité sociale et intergénérationnelle, grâce à ses atouts indéniables, (l'eau, l'espace et la nature) offrant à l'ensemble des utilisateurs, des activités conviviales de plein air, accessibles à tous, qu'elles soient sportives, ludiques ou de découverte de l'environnement.

Elle offre des activités, toute l'année en phase avec une clientèle exigeante, souvent changeante, en quête de nouveautés. La palette d'activités proposées permet de s'adresser à tous les âges, tous les goûts, de partager des moments d'émotion, de détente, de sensations fortes, de découverte dans une ambiance conviviale, familiale, à moindre coût.

Outre les évènements parfaitement ancrés dans le territoire, comme le défi interentreprises, la base de loisirs de Saint-Cyr, en lien avec la forêt de Moulière, véritable colonne vertébrale du patrimoine forestier, souhaite mettre en place en partenariat avec l'ONF, des occasions de rencontre avec le grand public par le biais d'évènements organisés en lien avec les associations locales.

Les activités groupes à l'attention des entreprises, des scolaires, des centres de loisirs, des comités d'entreprises, des associations, familles continueront à se développer sous forme de séjours ou de journées d'intégration à des tarifs très attractifs.

L'enjeu pour le camping du lac de Saint-Cyr est de conserver un parc locatif de qualité, s'adaptant à la majorité de notre clientèle avec des locatifs « tribu » destinés aux familles recomposées. L'objectif étant de muscler l'avant et l'après saison, grâce aux investissements à réaliser par le SMASP, comme la couverture de la piscine, le wifi gratuit pour attirer une clientèle plus jeune et constamment connectée même en vacances, en proposant des prestations « bien être », véritable levier d'attractivité pour les années à venir en hôtellerie de plein air.





Le camping de Saint-Cyr fort de son **écolabel** doit le renouveler et engager les travaux d'investissements afin d'acquérir le **label tourisme & handicap**, avant la fin de la dsp.



Le développement du golf repose sur la fidélisation des membres existants et sur la recherche de nouveaux joueurs grâce aux travaux qui seront réalisés sur le practice, devenu vétuste. Ces réalisations permettront la création d'une académie de golf, renforceront l'attractivité du practice en hiver et en été. Les nouveaux golfeurs ainsi que l'école de golf disposeront d'infrastructures de qualité pour se former. Aux côtés de son association sportive dynamique, la SAGA contribuera à réaliser un calendrier sportif qualitatif.



La protection de l'environnement reste au cœur des priorités du golf. La SAGA met en place depuis plusieurs années, un programme **d'entretien raisonné** sur l'ensemble des parcours. L'objectif est de diminuer l'utilisation des pesticides, de favoriser la **biodiversité**, grâce à l'utilisation maîtrisée des produits phytosanitaires en privilégiant les apports d'engrais certifiés bio, tout en maintenant une **consommation minimale d'eau**. La SAGA s'est engagée à respecter la **Charte Nationale Golf et Environnement** de la Fédération Française de Golf conclue avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La SAGA a mis en place une gestion optimale des apports en eau, grâce à l'arrosage en priorité des zones de jeu, par un système informatique avec possibilité de sélectionner et d'individualiser les zones à arroser. Enfin, la SAGA utilise des produits organiques avec **tracabilité**, applique le **tri sélectif** des déchets, recycle les différents détritus (feuilles, déchets de tonte....) et **privilégie les travaux mécaniques**.

LA TABLE DU GOLF : OUVERTE À TOUS



Le restaurant La Table du Golf jouit d'un environnement exceptionnel et accueille tous les jours une **clientèle de golfeurs**, mais également des **particuliers** ou des **chefs d'entreprises**. En effet, c'est un restaurant **ouvert à tous**, dont la fréquentation dépend en grande partie des conditions météorologiques.

Les locaux ont été réaménagés récemment et les investissements à prévoir portent sur l'amélioration du confort de la clientèle.

L'objectif prioritaire est de **maîtriser les coûts pour pérenniser l'établissement**, tout en développant la notoriété du restaurant et le panier moyen. La nouvelle équipe de professionnels soucieuse des ratios et des marges doit développer le nombre de séminaires, et son chiffre d'affaires en prospectant une nouvelle clientèle (autocaristes).

La SAGA possède parmi son personnel des compétences internes qui pourraient être capitalisées pour animer des cours de pâtisserie. L'augmentation des ventes ainsi réalisée ne doit pas engendrer de coûts de structures complémentaires impactant les marges.



1- PRESENTATION

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandées par le délégant et définis par voie contractuelle.

2- ANALYSE**⇒ Accessibilité**

- Depuis 2010, la Camping du Lac de Saint Cyr dispose d'un **mobile-home** 2 chambres, 4 saisons de 30 m², adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ce mobile-home est notamment équipé d'une salle d'eau adaptée avec douche à l'italienne et siège de douche amovible, de nombreux rangement et barres de maintien, un lit surélevé de 140*190.
(*Document en annexe*)
- **L'accès aux observatoires et la signalétique de la réserve ornithologique** créée par la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO) sont conçus pour faciliter les déplacements et la lecture des personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes.
(*Document en annexe*)
- En 2012, nous avons réalisé les travaux d'accessibilité aux PMR de l'entrée du club-house du Golf. La même année, nous avons également procédé au remplacement des portes d'accès au snack « Le Lagon », ainsi qu'à l'épicerie, afin de rendre les locaux accessibles aux PMR.

⇒ Hygiène :

- Analyses de la qualité de l'eau du plan d'eau et de la piscine pour la baignade tout au long de la période estivale.
(*Documents en annexe*)

⇒ Sécurité :

- Mise en place du **Plan D'Organisation de la Surveillance et des Secours** du Lac de Saint-Cyr et actualisations annuelles.
- Procès verbal de la Commission de Sécurité du Club House du Golf du Haut Poitou du 31 janvier 2011.
(*Documents en annexe*)

⇒ Accueil :

- Obtention du **label Camping Qualité** en 2006.
- Obtention du **label Qualité Vienne** en 2005 pour la base de loisirs.
(*Documents en annexe*)

⇒ Respect de l'environnement

- Obtention de l'**Ecolabel Européen** en novembre 2012.

1- PRESENTATION

Annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués.

2- DETAIL DE L'ANNEXE

- Annexe 1 : Tarifs 2014
- Annexe 2 : Programme d'animation 2014
- Annexe 3 : Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite
- Annexe 4 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique
- Annexe 5 : Documents sur la qualité du service (*Résultats d'analyse d'eau/labels*)
- Annexe 6 : labellisation
- Annexe 7 : le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours 2014
- Annexe 8 : Procès-Verbal de la Commission de sécurité du Club House du Golf en date du 31 Janvier 2011
- Annexe 9 : Attestation de classement 4* du Camping du Lac de Saint Cyr en date du 9 juillet 2012

TROISIEME PARTIE : ANNEXES**1- PRESNTATION**

Annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués.

2- DETAL DE L'ANNEXE

- Annexe 1 : Tarifs 2014 page 2
- Annexe 2 : Programme d'animation 2014 page 8
- Annexe 3 : Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite page 13
- Annexe 4 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique page 14
- Annexe 5 : Documents sur la qualité du service (*Résultats d'analyse d'eau/labels*) page 15
- Annexe 6 : Labels page 20
- Annexe 7 : le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours 2014 page 25
- Annexe 8 : Procès-Verbal de la Commission de sécurité du Club House du Golf en date du 31 Janvier 2011 page 41
- Annexe 9 : Attestation de classement 4* du Camping du Lac de Saint Cyr en date du 9 juillet 2012 page 43

ANNEXE 1**Tarifs Golf 2014****abonnement 27 trous**

	Permanent					
	Nouveau membre			Déjà membre		
	2013	2014	augmentation	2013	2014	augmentation
Individuel ADULTE	615 €	645 €	4,88%	1 050 €	1 075 €	2,38%
Individuel JEUNE	95 €	100 €	5,26%	160 €	170 €	6,25%
Couple	1 010 €	1 070 €	5,94%	1 640 €	1 690 €	3,05%

	Semainier					
	Nouveau membre			Déjà membre		
	2013	2014	augmentation	2013	2014	augmentation
Individuel ADULTE	465 €	495 €	6,45%	805 €	830 €	3,11%
Individuel JEUNE						
Couple	750 €	795 €	6,00%	1 225 €	1 285 €	4,90%

abonnement 9 trous

	Permanent					
	Nouveau membre			Déjà membre		
	2013	2014	augmentation	2013	2014	augmentation
Individuel ADULTE	370 €	390 €	5,41%	575 €	575 €	0,00%
Individuel JEUNE	55 €	60 €	9,09%	80 €	85 €	6,25%
Couple	550 €	585 €	6,36%	870 €	870 €	0,00%

GREEN FEE

	Basse saison			Haute saison		
	2013	2014	augmentation	2013	2014	augmentation
Parcours 18 trous						
1 personne	40 €	40 €	0,00%	55 €	55 €	0,00%
1 personne Golfy	30 €	30 €	0,00%	41 €	41 €	0,00%
1 couple	70 €	72 €	2,86%	100 €	100 €	0,00%
moins de 25 ans	20 €	20 €	0,00%	28 €	28 €	0,00%
carnet de 12 green fees (nominatif)	475 €	490 €	3,16%	475 €	490 €	3,16%
9 trous sur le parcours de 18 trous						
1 personne	28 €	28 €	0,00%	39 €	39 €	0,00%
parcours de 9 trous						
1 personne	18 €	18 €	0,00%	20 €	20 €	0,00%
carnet de 12 green fees (nominatif)	190 €	190 €	0,00%	190 €	190 €	0,00%

Le Golf du Haut-Poitou offre, à chaque joueur ADULTE :

- 2 green fees gratuits sur le parcours de 9 ou 18 trous (selon que l'abonné a accès aux parcours de 9 ou de 18 trous, tous les jours ou en semaine),
- la carte GOLFY INDIGO, (qui donne droit à de nombreuses réductions),
- 1 casier dans les vestiaires,
- 50% de réduction sur le jeton de practice, aux membres S.A.G.A. et A.S.,
- 50% de réduction sur le tarif de location de voiturette.

PRESTATIONS ANNEXES

• Jeton de practice :	3.00 € (5 achetés = un 6 ^{ème} offert)
• Carte de practice à puce rechargeable :	5.50 €
• Location de chariot manuel :	4.00 €
• Location de matériel : 1 club :	3.00 € / 1/2 série avec sac : 10 €
• Location de voiturette : 18 trous :	25.00 € / 9 trous : 15.00 €
• Location de casier à batterie de chariot :	30.00€

Tarifs CAMPING 2014**Location de MOBIL HOME**
Tarifs par nuit

	01/04 - 11/04	12/04 - 10/05	05/07 - 11/07	12/07 - 25/07	26/07 - 15/08
	11/05 - 27/05	28/05 - 07/06	23/08 - 30/08	16/08 - 23/08	
	08/06 - 04/07				
	31/08 - 30/09				
<u>Jour d'arrivée</u> libre		<u>Jours d'arrivée/départ</u> : samedi et mercredi			
2 nuits minimum*		Location à la semaine minimum 7 nuits			
5=7		6=7	10=11		
Mobil-Home 25 m ² (2 ch. - 4/6 pers.) Terrasse	66,00 €	71,00 €	87,00 €	96,00 €	106,00 €
Mobil-Home 25 m ² (2 ch. - 4/6 pers.) accès handicapé	66,00 €	71,00 €	87,00 €	96,00 €	106,00 €
Mobil-Home 25 m ² (2 ch. - 4/6 pers.) VIP	72,00 €	76,00 €	97,00 €	107,00 €	120,00 €
Mobil-Home 32 m ² (3 ch. - 6/8 pers.) Terrasse	72,00 €	76,00 €	97,00 €	107,00 €	120,00 €

*Hors week-ends du 1er mai (01/05-04/05), du 8 mai (08/05-11/05) et de l'Ascension (29/05-01/06) :

4 nuits minimum et hors week-ends de Pâques (19/04-21/04) et de la Pentecôte (07/06-09/06) · 3 nuits minimum

Taxe de séjour : 0,55€/nuit/pers. | Frais de dossier : 15€ | Tarif chien et chat : 3€/jour | Location des draps : à partir de 14€/lit | Nettoyage final : 55€

Location de FUN FLOWER**Tarifs par nuit**

	01/04 - 11/04	12/04 - 10/05	05/07 - 11/07	12/07 - 25/07	26/07 - 15/08
	11/05 - 27/05	28/05 - 07/06	23/08 - 30/08	16/08 - 23/08	
	08/06 - 04/07				
	31/08 - 30/09				
<u>Jour d'arrivée</u>		<u>Jours d'arrivée/départ</u> :			
libre		samedi et mercredi			
2 nuits min*		Minimum 7 nuits			
5=7			6=7		
Funflower 20 m ² (2 ch. - 4 pers.)	35,00 €	40,00 €	57,00 €	63,00 €	72,00 €

Location de yourtes contemporaines

Tarifs par nuit

01/04 - 11/04	12/04 - 10/05	05/07 - 11/07	12/07 - 25/07 16/08 - 23/08	26/07 - 15/08
<u>Jour d'arrivée</u>	<u>Jours d'arrivée/départ :</u>			
libre	samedi et mercredi			
2 nuits minimum*	minimum 7 nuits		10=11	
5=7	6=7		10=11	
Yourte Rondano 31 m ² (1 ch. - 2/4 pers.)	60,00 €	65,00 €	85,00 €	94,00 €
Yourte Madras 43 m ² (2 ch. - 4/6 pers.)	67,00 €	71,00 €	91,00 €	101,00 €
Yourte Garden 53 m ² (2 ch. - 4/6 pers.)	71,00 €	74,00 €	95,00 €	104,00 €
				115,00 €

Emplacement pour le camping et le caravaning

Tarifs par nuit

Tarifs camping caravaning par nuit (12h-12h) en Euros suivant un taux de T.V.A. à 10 %.

	01/04 - 04/07	05/07 - 25/07	
Tarifs par nuit	30/08 - 30/09	24/08 - 29/08	
en euros	6=7	24/08 - 29/08	26/07 - 23/08
Forfait Nature (1)	15,00 €	23,00 €	26,00 €
Forfait Confort (10A) (2)	18,00 €	26,00 €	30,00 €
Forfait Privilège (3)	18,00 €	28,00 €	32,00 €
Forfait Randonneur (4)	8,00 €	14,00 €	16,00 €
Pers. suppl. 7 ans et +	3,00 €	5,00 €	6,00 €
Enfant suppl. 3-6 ans	2,00 €	3,50 €	4,50 €
Enfant suppl. - 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Animal	2,00 €	3,00 €	3,00 €
Véhicule suppl.	3,00 €	3,00 €	3,00 €

Taxe de séjour : 0,55€/nuit/pers. - Frais de dossier : 15€

(1) Forfait 2 pers./1 voiture/1 tente, caravane ou camping-car

(2) Forfait Nature avec électricité

(3) Forfait Confort sur un emplacement privilégié

(4) 1 pers. à pieds ou à vélo/1 tente

Tarifs PARC 2014

TARIFS ENTREE PARC DE LOISIRS DE SAINT-CYR

Accès payant :

Du 4 juin au 30 juin : les mercredis, samedis et dimanches après-midis, de 13h00 à 19h00.

Du 1er juillet au 31 août : tous les jours, de 10h00 à 19h00

BILLETERIE INDIVIDUELLE	2013 (10h - 18h30)		2014 (10h - 19h00)		ECART 2014 / 2013	
	Tarif normal	Tarif réduit (1)	Tarif normal	Tarif réduit (1)	Tarif normal	Tarif réduit (1)
Enfants (-12 ans)	1,00 €		1,00 €		0,00 €	0,00 €
Adultes	2,50 €	2,00 €	2,50 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
Lycéens - Etudiants - PSH - DE*	1,50 €		1,50 €		0,00 €	0,00 €
Ligne en vienne	2,00 €		2,00 €			
Tam Tam	2,00 €		2,00 €			
CARTE 10 ENTREES						
Enfants	7,00 €		7,00 €		0,00 €	
Adultes	19,00 €		20,00 €		1,00 €	
Etudiants – PSH*	12,00 €		12,00 €		0,00 €	
CARTE ANNUELLE						
Enfants	15,00 €		15,00 €		0,00 €	
Adultes	38,00 €		38,00 €		0,00 €	
Etudiants – PSH*	20,00 €		20,00 €		0,00 €	
Famille	50,00 €		50,00 €		0,00 €	

PSH: Personnes en situation de handicap

DE: Demandeurs d'emploi

(1) De 17h00 à 18h00

Inclus dans le prix d'entrée :

- ↳ Beach volley – Football – Terrain multi-sports.
- ↳ Aires de pique-nique – Possibilité d'amener son barbecue - Barbecues sur site (à partir de juin).
- ↳ Sentiers pédestres et randonnées cyclo.
- ↳ Aires de jeux pour enfants.
- ↳ Toboggan aquatique pour les enfants de 4 à 12 ans (sous la responsabilité des parents)
- ↳ Accès au circuit de la réserve ornithologique.
- ↳ Pêche autorisée toute l'année dans les limites autorisées, carte de pêche non obligatoire (selon le règlement affiché sur site).

ACTIVITES NAUTIQUES

ACTIVITES SANS RESERVATION

Location kayak 1h	7,00 €
Location kayak 2h	11,00 €
Location Canoë 1h00	10,00 €
Location Canoë 2h00	15,00 €
Location pédalo 3 places 1h	11,00 €
Location pédalo 3 places 2 h	16,00 €
Location pédalo 5 places 1h	15,00 €
Location pédalo 5 places 2h	22,00 €
Location VTC 1h	5,00 €
Location VTC 2h	10,00 €
Location VTC 4h	15,00 €
Location VTC journée	30,00 €

ACTIVITES SUR RESERVATIONS

Location canoë 4h	30,00 €
Location canoë journée	50,00 €
Location kayak 4h	20,00 €
Location kayak journée	35,00 €
Location pédalo 3 places 4h	30,00 €
Location pédalo 3 places journée	50,00 €
Location pédalo 5 places 4h	40,00 €
Location pédalo 5 places journée	60,00 €
Location VTC semaine 5 jours	50,00 €

ACTIVITES GROUPE ENCADREES

- ↳ Durée 2h.
- ↳ Prix par personne.
- ↳ 10 personnes maximum

Kayak	16,5
Tir à l'arc	16,5
Escalade	16,5
Chasse au trésor (enfants)	16,5
Course d'orientation	16,5
Catamaran	16,5
Paddle	16,5
Equitation	nous consulter
Golf	16,5
VTC	16,5
Segway	nous consulter
Pêche	nous consulter
Quad (enfants)	31
Quad (adultes)	50

ANNEXE 2**Programme d'animation 2014****PROGRAMME ANIMATIONS PARC DE SAINT CYR ANNEE 2014**

PERMANENCES, SORTIES OU VISITES LPO	
Date	19/01, 16/02, 09 et 29/03, 13 et 26/04, 18/05, 08 et 21/06, 15, 22 et 29/07, 05, 12 et 19/08, 11/10, 08 et 23/11, 14/12/2014
Organisateur	LPO VIENNE Johan TILLET 05 49 88 55 22
Horaires	variables, définis selon les dates
Tarif	Gratuit pour les permanences. Sorties : visites guidées : 4€/adulte, 2€/enfant
Email	vienne@lpo.fr
Descriptif	Permanences LPO, observatoires accessible ou sorties, visites guidées, animées par un salarié ou bénévole de la LPO
12EME FETE DES OISEAUX	
Date	02/02/2014
Organisateur	LPO VIENNE Johan TILLET 05 49 88 55 22
Horaires	8h30 à 18h00
Tarif	Gratuit
Email	vienne@lpo.fr
Descriptif	Sortie matinale, observation des oiseaux, expositions, diaporama, projection de film, visite guidée de la réserve ornithologique, jeux, découverte de la réserve et des oiseaux à l'aide de tablettes tactiles (adaptées au public voyant, mal voyant ou non voyant).
REGATE	
Date	15 et 16/03/2014
Organisateur	CVHP Mathieu ROCHER 05 49 61 38 62
Horaires	Sur les journées
Tarif	Gratuit pour le public
Email	ecoledevoile86@gmail.com
Descriptif	Régate (compétition de voile) organisée en partenariat avec le Centre de Voile du Haut-Poitou. Régate de niveau ligue, ouverte aux dériveurs (Optimist, Laser, 420, RS FEVA, Yole). Compétition de voile ouverte à tous (à condition d'être à jour d'une licence FFV 2014 et de posséder un certificat de non contre indication à la pratique de la voile en compétition, de moins de 3 mois).
OPERATION TOUS AU GOLF	
Date	31/03/2014 et 2, 3,4 et 5/04/2014
Organisateur	FFG & SAGA 05 49 62 53 62
Horaires	sur réservations
Tarif	Gratuit
Email	contact@golfduhautpoitou.com
Descriptif	Journée portes ouvertes et découverte au Golf du Haut-Poitou. Initiations golf gratuites (1h00) sur réservations

VIDE-GRENIER	
Date	06/04/2014
Organisateur	APE SAINT CYR Olivier CHASSAT 06 18 39 92 42
Horaires	8h00 à 18h00
Tarif	Gratuit pour le public. Frais mètre linéaire pour les exposants
Email	O.CHASSAT@ccainternational.com
Descriptif	Vide-grenier organisé en partenariat avec l'APE de Saint Cyr : stands, vente de vêtements, livres, jouets, autres ... Animations, petite restauration
ENDURO CARPES	
Date	18, 19, 20 et 21/04/2014
Organisateur	LA BREME POITEVINE
Horaires	Journées et nuits
Tarif	Droits de pêche pour les participants 40€/pêcheur
Email	
Descriptif	Compétition de pêche à la carpe
TRIATHLON DE LA VIENNE	
Date	10 et 11/05/2014
Organisateur	TRIATHLON ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT A; BRUNE 06 80 32 66 34
Horaires	sur les journées
Tarif	Gratuit pour le public. Frais de participation pour les triathlètes
Email	anthony_brune@hotmail.com
Descriptif	Triathlon organisé en partenariat avec l'association T.O.D. Plusieurs courses
COMPETITION DE SAUVETAGE SPORTIF COTIER	
Date	24 et 25/05/2014
Organisateur	ACTION SAUVETAGE Mathieu LACROIX 05 49 46 68 99
Horaires	sur les journées
Tarif	Gratuit pour le public. Frais de participation pour les concurrents
Email	contact@secourisme86.fr
Descriptif	Compétition de sauvetage sportif côtier
RANDONNEE VTT	
Date	25/05/2014
Organisateur	ASSOCIATION VELOPHILE NAINTREENNE 06 61 35 68 25
Horaires	9h00 à 13h00
Tarif	
Email	do.ganne@laposte.net
Descriptif	Randonnée VTT : départ depuis le Parc de Saint-Cyr

16EME RELAIS DES ASPERGES

Date	29/05/2014
Organisateur	ASSOCIATION LES BIPEDES DE SAINT-CYR 05 49 52 62 85
Horaires	En matinée
Tarif	Gratuit pour le public. Frais de participation pour les concurrents
Email	les-bipedes-de-saint-cyr@wanadoo.fr
Descriptif	Course relais à 2 coureurs, accessible à tous à partir de 16 ans, du débutant au compétiteur. Il n'est pas nécessaire d'être licencié en athlétisme. Cette course est avant tout conviviale et à la portée du plus grand nombre! Il suffit d'aimer courir tout en s'amusant avec le chrono ! Départ salle polyvalente de Saint Cyr Traversais et passage dans le parc de Saint-Cyr

FETE DES ASSOCIATIONS DU PARC

Date	21/06/2014
Organisateur	SAGA, en partenariat avec les associations du Parc
Horaires	10h00 à 16h00
Tarif	Gratuit
Email	contact@campinglacdesaintcyr.com
Descriptif	Manifestation conviviale destinée à présenter les différentes activités proposées par les associations présentes sur le parc de Saint-Cyr. Animations, initiations et baptêmes gratuits, restauration

FETE DE LA MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Date	21/06/2014
Organisateur	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VERT DU CLAIN 05 49 38 58 20
Horaires	à partir de 16h00
Tarif	Gratuit
Email	
Descriptif	Fête de la musique : Participation des écoles de musique, prestations différents groupes, scène ouverte, animations, restauration.

CONCOURS DE SAUVETAGE CANIN AQUATIQUE

Date	12 et 13/07/2014
Organisateur	CLUB CANIN AQUATIQUE PICTAVE Frédérique FOURNIER
Horaires	sur les journées
Tarif	Gratuit pour le public
Email	fournier.frederique1@bbox.fr
Descriptif	Concours de sauvetage canin

DESCENTE NOCTURNE DU CLAIN EN CANOE

Date	21, 24, 28 et 31/07/2014 + 04, 07, 11, 14, 18, 21, 25 et 28/08/2014
Organisateur	M. PHILIPPE MERLIER 06 10 04 56 83
Horaires	RDV à 18h30. Départ à 19h00
Tarif	10€ les adultes, 7€ les enfants de - de 12 ans
Email	philippem@raidvienne.com
Descriptif	Descente nocturne du Clain en canoë au départ du Parc de Saint Cyr. Réservations obligatoires, avant midi. Prévoir son pique-nique.

TRIATHLON DES POMPIERS DE LA VIENNE

Date	06/09/2014
Organisateur	SDIS 06 16 77 06 08
Horaires	10h00 à 18h00
Tarif	Gratuit pour le public
Email	mickael.driancourt@sdis86.net
Descriptif	Triathlon des Sapeurs-Pompiers de la Vienne sur le Parc de Saint Cyr : 10h00 : triathlon individuel adulte des sapeurs-pompiers de la Vienne 14h30 : triathlon relais des sapeurs-pompiers de la Vienne (épreuve du défi Inter-Centres) 17h00 : remise des récompenses

17EME DEFI INTER-ENTREPRISES DE LA VIENNE

Date	11/09/2014
Organisateur	GRAND POITIERS
Horaires	A partir de 17h00
Tarif	Gratuit pour le public. Frais de participation pour les concurrents
Email	claude.steffen@wanadoo.fr
Descriptif	Course relais par équipes de 4, avec course à pied, VTT et canoë. Sur inscriptions

RANDONNEE "BOUGER AVEC LE SPORT ADAPTE"

Date	14/09/2014
Organisateur	LIGUE SPORT ADAPTE POITOU-CHARENTES 06 89 62 26 73
Horaires	8h00 à 18h00
Tarif	Gratuit
Email	cdfa86@yahoo.fr
Descriptif	Village sportif ouvert, proposant des ateliers voile, de la pétanque, du tennis de table : toutes ces activités encadrées par des professionnels du sport adapté. 2 randonnées autour du lac : à 11h00 et à 14h00

TROPHEE DE LA VIENNE EN EAU LIBRE

Date	14/09/2014
Organisateur	COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION 06 48 10 30 06
Horaires	8h30 à 16h00
Tarif	Gratuit pour le public. Droit d'engagement pour les compétiteurs
Email	a.pouret@orange.fr
Descriptif	Compétition de natation. Droit d'engagement des compétiteurs reversés à l'association Handicap 2000

12EME OPEN INTERNATIONAL DU HAUT-POITOU

Date	19, 20 et 21/09/2014
Organisateur	SAGA Claire METAIS 05 49 62 53 62 06 24 26 42 80
Horaires	A partir de 8h00
Tarif	Gratuit pour le public - Frais d'inscription pour les joueurs professionnels
Email	direction@golfduhautpoitou.com
Descriptif	Tournoi international du ALPS tour rassemblant 110 joueurs de golf professionnels : 3 tours (3 x 18 trous), au Golf du Haut-Poitou

CONCOURS D'OBEISSANCE DE CHIENS

Date	11 et 12/10/2014
Organisateur	AMICALE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE ST CYR 06 08 92 62 30
Horaires	sur les journées
Tarif	Gratuit pour le public
Email	georges.brunet@wanadoo.fr
Descriptif	Concours d'obéissance de chiens

TELETHON ET RECORD DU LAC

Date	05/12/2014
Organisateur	ASSOCIATIONS LES BIPDES DE SAINT CYR 05 49 52 62 85
Horaires	de 9h00 à 19h00
Tarif	Gratuit pour le public - Dons
Email	les-bipedes-de-saint-cyr@wanadoo.fr
Descriptif	<p>Au profit du Téléthon. Parcours autour du lac de Saint-Cyr, seul, avec des amis ou la famille. Chaque tour effectué sera comptabilisé pour le record du lac. Distance minimum 5 km Horaires libres non stop</p> <p>Inscriptions gratuites pour les participants, sur place. Les visiteurs sont invités à participer aux dons pour le Téléthon Tous les dons seront reversés au Téléthon</p>

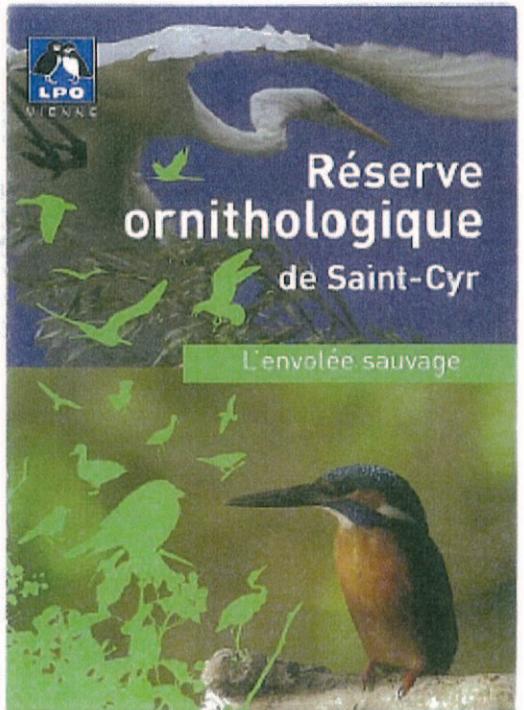
ANNEXE 3

Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite



ANNEXE 4

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique



**LIEU DE HALTES
AU PRINTEMPS ET
À L'AUTOMNE OU DE PLUS
LONGS SÉJOURS EN HIVER.
LE PLAN D'EAU DE
SAINT-CYR A TOUJOURS
ATTRÉ LES OISEAUX.**
Pour développer l'intérêt du site
en accueillant plus d'espèces
sur de plus longues périodes,
la LPO Vienne a créé une réserve
ornithologique de 40 hectares.

Cette zone humide, aujourd'hui
restaurée, offre ainsi toute l'année
une faune et une flore diversifiées.
Sentiers, observatoires, panneaux
d'information... permettent à
tous les publics sa découverte.
Paysage de terre et d'eau, ce lieu
atypique est un bel exemple
de cohabitation entre les hommes
et les oiseaux !

**Véritables baies d'abri pour plusieurs espèces, six
observatoires proposent différents
points de vue sur la zone humide ou
l'on peut profiter du paysage en des
circonstances à toute heure de la journée.**

Venez découvrir...

• **Sentier rose :** ce circuit balisé, ponctué
de trois observatoires équipés de panneaux
informatifs, vous permet de découvrir le site
à votre rythme en toute liberté.

• **Sentier orange :** ce circuit « accompagné »,
accessible lors d'une visite guidée par un
animateur-nature de la LPO, vous permet de
pénétrer au cœur de la réserve et de découvrir
les secrets et la richesse de la vie du site.

ACCESIBILITÉ

Notre visite ne présente pas de difficultés pour les personnes à mobilité réduite et
les personnes avec des capacités sensorielles limitées (surdité, malvoyance, etc.).
Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les aménagements et la location
des véhicules à moteur rotatif, adaptés aux personnes non-voyantes.

ANNEXE 5

Documents sur la qualité du service

- Résultats des analyses d'eau

Nous noterons que l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue chaque année de nombreux prélèvements afin de déterminer si la qualité de l'eau est conforme aux exigences réglementaires : les analyses d'eau sont conformes au décret du 7 avril 1981.



Unité Territoriale de la Vienne

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX de BAIGNADE

Affichage de manière visible pour les usagers (Code de la Santé Publique art. D.1332-32)

BAIGNADE SAINT-CYR

SMASP c/o SAGA

PARC DE SAINT-CYR

86130 SAINT-CYR

Reçu le

25 JUIN 2014

SAGA

Site :	000512 ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)
Commune :	ST CYR
Point de surveillance :	00000008 ST CYR - PARC DE LOISIRS
Exploitant :	SMASP c/o SAGA
Date de prélèvement :	17/06/2014
Préleveur :	Pierre FUMERON
Météo du jour :	Nuageux
Affichage des résultats sur site :	Sans objet
Respect interdiction animaux :	<input type="checkbox"/>
Présence d'algues :	<input type="checkbox"/>
Remarques particulières :	

Analyses réalisées par : Laboratoire IANESCO N° de Rapport d'Essai : RE-14/09298
(6 rue Carol Henr. BP 90974 86038 Poitiers Cedex Tel. 05-49-44-70-04) N° d'enregistrement : 2014/04770-7

Type d'analyse : BAI

Paramètres	Méthodes analytiques	Résultats	Unités	Valeur	
				Instruction DGS 18/06/2013	Guide Imperative
MESURES IN SITU					
Température de l'Air		21,6	°C		
Température de l'eau		22,1	°C		
Transparence (en mètre)	Disque de Secchi	>1	qualitatif	2	1
Oxygène dissous		9,4	mg l		
Changement anormal couleur (0 = ras, sinon = 1)	0 = ras - sinon = 1	0	qualitatif		
Substances tensio-actives (Mousse)	Inspection visuelle	0	qualitatif		
Huiles minérales (0 = r.a.s., sinon = 1)	Inspection visuelle	0	qualitatif		
Phénol (0 = r.a.s. sinon = 1)	Detection odorat	0	qualitatif		
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE					
pH		8,2	unités pH	6	9
Ammonium (en NH4)	Meille interne selon NF EN ISO 11732	0,01	mg l		
Nitrites (en NO2) (chromatographie ionique)	Meille interne selon NF EN ISO 26778	0,03	mg l		
Nitrates (en NO3) (chromatographie ionique)	Meille interne selon NF EN ISO 26778	2,7	mg l		
ANALYSE BACTERIOLOGIQUE					
Escherichia coli 100ml (MP)	Microplaque	<15	n 100ml	100	1800
Enterocoques 100ml (MP)	Microplaque	<15	n'100ml	100	660

Qualification du prvt:

Bon Good Gut Bueno

CONCLUSION SANITAIRE :

Conformité (Oui/Non) :

Bactériologie: Oui Physico-chimie: Oui

Qualité de l'eau conforme au Code de la Santé Publique,
Bonne qualité bactériologique de l'eau

Visa Sanitaire de l'ARS le lundi 23 juin 2014

J.C. PARNAUDEAU
L'ingénieur d'études sanitaires.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX de BAIGNADE

Affichage de manière visible pour les usagers (Code de la Santé Publique art. D.13.32-32)

Reçu le

14 AOUT 2014

SAGA

Monsieur le Directeur

SMASP c/o SAGA

PARC DE SAINT-CYR
(Baignade)

86130 SAINT-CYR

Site	000512 ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)		
Commune	ST CYR		
Point de surveillance	000000088 ST CYR - PARC DE LOISIRS	Lieu	Derrière le petit bain
Exploitant	SMASP c/o SAGA		
Date de prélèvement	05/08/2014	Heure	14:20
Préleveur	LABO IANESCO	Affluence	Moyenne
Météo du jour	Soleil	Veille	Soleil
Affichage des résultats sur site	Mis à jour	Affichage en mairie	Sans objet
Respect interdiction animaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Coloration de l'eau	Blanchâtre
Présence d'algues	<input type="checkbox"/>	Présence de végétaux	<input type="checkbox"/>
Remarques particulières			

Analyses réalisées par : **Laboratoire IANESCO**
 16 rue Carol Heitz - BP 90074 - 86033 Poitiers Cedex - Tel : 05-49-44-76-34 | N° d'enregistrement : RE-14/12820
 Type d'analyse : BAI

Paramètres	Méthodes analytiques	Résultats	Unités	Valeur (Note DGS 23 05 2014) Guide Imperative	
MESURES IN SITU					
Température de l'Air		29	°C		
Température de l'eau		26	°C		
Transparence (en mètre)	Diagno de Sevele	0,80	qualitatif	2	1
Oxygène dissous		9,8	mg/l		
Changement anomal couleur (0 = ras, sinon = 1)	0 = r.a.s. sinon = 1	0	qualitatif		
Substances tensio-actives (Mousse)	Inspection virtuelle	0	qualitatif		
Huiles minérales (0 = r.a.s., sinon = 1)	Inspection visuelle	0	qualitatif		
Phénol (0 = r.a.s., sinon = 1)	Observation de l'eau	0	qualitatif		
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE					
pH		8,0	unités pH	6	9
Ammonium (en NH4)	Méth. interne selon NF EN ISO 11732	0,03	mg/l		
Nitrites (en NO2) (chromatographie ionique)	Méth. interne selon NF EN ISO 26377	0,02	mg/l		
Nitrates (en NO3) (chromatographie ionique)	Méth. interne selon NF EN ISO 26377	1,3	mg/l		
ANALYSE BACTERIOLOGIQUE					
Escherichia coli 100ml (MP)	M/EN ISO 9308-3	15	n/100ml	100	1800
Enterocoques 100ml (MP)	M/EN ISO 7899-2	61	n/100ml	100	660

Bon	Good	Gut	Bueno
-----	------	-----	-------

CONCLUSION SANITAIRE : Conformité (Oui/Non) : Bacteriologie : Oui | Physico-chimie : Non

Qualité de l'eau conforme au Code de la Santé Publique.
 Très bonne qualité bactériologique de l'eau
 Transparence < 1 m : surveillance à renforcer.

Visa Sanitaire de l'ARS le mardi 12 aout 2014

J.C. PARNAUD/BEAU
 L'ingénieur d'études sanitaires,

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Récapitulatif des résultats - Saison 2014

Poitiers, le mercredi 27 août 2014

Date	Heure	Interprétation	Escherichia Coli /100 ml (MP)	Entérocoques /100 ml (MP)	Transparence Secchi (m)	Changement anormal de coloration	Substances tensio-actives Mousses	Huiles minérales	Phénol	Nitrites mg/l	O2 mg/l	pH
<i>A compter de la saison 2013</i>		<i>Bon Moyen Mauvais</i>	<i>≤ 100 > 100 et ≤ 1800 > 1800</i>	<i>≤ 100 > 100 et ≤ 660 > 660</i>	<i>- I I</i>	<i>0 Normal 1 Anormal</i>	<i>0 Normal 1 Anormal</i>	<i>0 Normal 1 Anormal</i>	<i>0 Normal 1 Anormal</i>	<i>0 Norm 1 Norm</i>	<i>1,3 0,8 0</i>	<i>Oxygène dissous mg/l</i>

Commune :		ST CYR										
Site :		ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG) - 000512										
19/08/2014	14:20	Bon	46	46	>1	0	0	0	0	1,3	8,9	8,0
05/08/2014	14:20	Bon	15	61	0,80	0	0	0	0	1,3	9,8	8,0
16/07/2014	15:00	Moyen	180	15	>1	0	0	0	0	1,7	10	8,3
02/07/2014	15:00	Bon	61	<15	>1	0	0	0	0	2,3	11,1	7,9
17/06/2014	15:00	Bon	<15	<15	>1	0	0	0	0	2,7	9,4	8,2

Nb de prélèvements : 5

INTERPRETATION

Bon	Good	Gut	Bueno
Moyen	Middle	Durchschnittlich	Medio
Mauvais	Bad	Falsch	Malo

L'ingénieur d'études sanitaires,
Jean-Claude PARNAUDEAU

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX de PISCINE

Affichage de numéros visibles pour les usagers et code de la Santé Publique art. D 1332-12

Reçu le

Reçu le

11 AOUT 2014

11 AOUT 2014



Monsieur le Directeur

Parc de loisirs de ST CYR

Parc de loisirs de ST CYR

3 rue du Chanoine Duret

86000 POITIERS

Commune

ST CYR

Établissement

219K1 Piscine Camping Parc de St Cyr

Point de prélèvement

Bassin polyvalent

Type de bassin

Plein air

Exploitant

Parc de loisirs de ST CYR

localisation exacte

Motif du prélèvement

CONTROLE SANITAIRE REGLEMENTAIRE

Date de prélèvement

24/07/2014

Heure 09:50

Météo

Soleil

Préleveur

Romain FONTENEAU

laboratoire FANESCO

Personne(s) rencontré(s)

Gérant

Affluence

Faible

Analyses réalisées par

Laboratoire FANESCO

N° de Rapport d'Essai

RF-14/12061

0614766063-2

Type d'analyse P3 TRAITEMENT AU CHLORÉ STABILISÉ

Paramètres	Méthodes analytiques	Résultats	Unités	Valeurs limites	
				(Code de la Santé)	Mini Maxi
MESURES IN SITU					
Température de l'air		23	°C		
Température de l'eau		26	°C		
Couleur (0 = très, sinon < 1)		0	Qualitatif		
Transparence (visibilité fond) (0=bonne, sinon 1)		0	Qualitatif		
pH		7,4	unités pH	6,9	7,7
Résiduels de traitement de désinfection					
Chlore dispombie		3,35	mg/l	2	
Chlore total		3,40	mg/l Cl2		
Chlore Combiné		0,05	mg/l Cl2	0,6	
Acide isocyanurique (stabilisant)		26	mg/l	75	
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Conductivité à 25 °C	EN ISO 27836	1270	µS / cm		
Oxydabilité KMnO4 en milieu neutre à chaud	EN ISO 14665-1	1,6	mg/l O2		
Titre alcalimétrique complet (TAC)	EN ISO 14665-2	3,4	°F		
Chlorures	EN ISO 14665-3	180	mg/l		
PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES					
Coliformes totaux	EN ISO 9308-2	0	n/100 ml	0	
Escherichia coli / 100ml	EN ISO 9308-2	0	n/100 ml	0	
Enterocoques	EN ISO 16992-2	0	n/100 ml		
Staphylocoques Pathogènes	EN ISO 42111-1	0	n/100 ml	0	
Micro-organismes revivifiables à 36°C (44h)	EN ISO 14665-2	0	n/ml	100	

CONCLUSION SANITAIRE :

Conformité (Oui/Non) :

Bactériologie

Physico-chimie

Qualité de l'eau conforme au Code de la Santé Publique.
Très bonne qualité bactériologique de l'eau
Faible valeur du TAC (peu de pouvoir tampon)
Teneur élevée en chlorures : faire des apports d'eau.

Vues Sanitaire de l'ARS le jeudi 31 juillet 2014

Ingénieur d'études sanitaires.

JC PARNAUDEAU



ANNEXE 5

Labels

Nous sommes labélisés :

- Qualité Vienne :

Le Conseil Départemental de la Vienne a mis en place LE LABEL QUALITE VIENNE.

Ce label garanti la qualité des prestations proposées par les différents prestataires touristiques du département. L'attribution du label se fait à partir d'une charte définissant un certain nombre de critères.

Les établissements labellisés doivent répondre à des normes strictes et objectives de qualité au travers du cadre, des équipements et des services mis à disposition de la clientèle.

Les prestataires eux-mêmes ont souhaité s'impliquer dans cette démarche qualité ; ils respectent les valeurs qui sont celles du département tel qu'un cadre naturel et préservé, la tranquillité mais aussi la qualité de vie. Ils vous garantissent un accueil chaleureux et souriant.

Enfin, ils s'engagent à vous guider dans votre découverte complète du département : en effet, chacune vous proposera de nouvelles destinations touristiques grâce à une documentation riche et variée que vous trouverez sur place.

- Camping Qualité

En adhérant à Camping Qualité, le camping se soumet à une charte d'engagement stricte et précise, ainsi qu'à des contrôles réguliers sur près de 600 critères.

Partout, les campings Camping Qualité s'engagent à vous offrir :

- un accueil chaleureux
- une propreté irréprochable
- une information précise et vraie
- un emplacement privatif soigné
- un environnement valorisé et respecté



Le Label Qualité Vienne est décerné à :

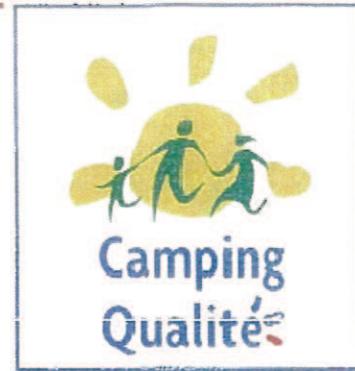
Monsieur Olivier BIBAUD
Camping de Saint-Cyr
à SAINT-CYR

Le : 01 janvier 2008

Le Président de la
Commission Tourisme et du Comité
Départemental du Tourisme
D. RÉANT

Le Président du
Conseil Général
C. BERTAUD

Durée de validité : 3 ans



*Le camping Le Lac de St Cyr
représenté par Monsieur BIGNET
a été reconnu par Camping Qualité, la charte nationale de qualité
créée par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air
et les représentants des consommateurs (F.F.C.G.)
et soutenue par le Secrétariat d'Etat au Tourisme.*



*LE PACTE QUALITÉ
de vos vacances*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. J. BIGNET'.

*Le Président National
Camping Qualité*



Nous avons également obtenu en Novembre 2012, la labellisation pour :

- Ecolabel Européen

L'Éco labellisation, ultime étape « verte » dans le processus d'engagement environnemental des hébergements touristiques : l'écologie rejoint l'économie.

Cette démarche constitue un triple enjeu pour le développement touristique :

1. économique en nous adaptant aux évolutions du marché en générant des économies d'énergie et une réduction des coûts d'exploitation
2. social en répondant aux attentes de la clientèle en matière d'environnement
3. managérial en contribuant à faire évoluer les relations avec le personnel, la clientèle et les fournisseurs

L'éco label européen repose sur **83 critères**, dont 36 sont obligatoires, les 47 critères optionnels apportant des points supplémentaires lors de l'audit de la petite fleur européenne qui apparaît sur tous les produits éco certifiés.

LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

- ✓ au moins 22 % de l'électricité doit provenir d'énergies renouvelables
- ✓ isolation
- ✓ arrêt automatique de chauffage et climatisation à l'ouverture des fenêtres
- ✓ minimum 80 % des ampoules basse consommation
- ✓ système d'extinction automatique des lampes dans les chambres de locatifs, ou information incitant les clients à le faire

CONSOMMATION D'EAU

- ✓ limitation de débit des robinets et douches
- ✓ surveillance des fuites d'eau
- ✓ en fonctionnement hôtelier, proposition faite aux clients de garder draps et serviettes plusieurs jours...
- ✓ récupération d'eau de pluie...

LIMITATION DES DECHETS ET TRI

- ✓ tri sélectif des déchets
- ✓ non utilisation de produits jetables non recyclables non compostables ou en portions individuelles

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- ✓ sensibilisation des salariés et des hôtes aux comportements respectueux de l'environnement

47 CRITERES OPTIONNELS PORTENT PAR EXEMPLE SUR :

- ✓ Utilisation des ressources renouvelables (panneaux solaires...)
- ✓ Equipements à haute efficacité énergétique
- ✓ Extinction automatique des lampes
- ✓ Utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage (et dans les toilettes, etc...)
- ✓ Machines à laver économies en eau et en énergie
- ✓ Utilisation de substances moins dangereuses et moins polluantes pour les produits d'entretien, les peintures, le linge les produits textiles...
- ✓ Le jardinage et l'entretien biologique des espaces verts

- ✓ Le recours à des produits alimentaires locaux en privilégiant l'agriculture biologique

La Région Poitou Charentes a signé une convention avec la fédération régionale de l'hébergement de plein air pour subventionner en partie le pré-audit nécessaire à la certification par l'AFNOR.

Pour un camping de 120 places, l'audit revient approximativement à 1 200 €. Ensuite un droit d'entrée est acquitté une fois pour toutes, 200 € en 2009. Par la suite, le camping labellisé paye chaque année un « droit d'usage » fixé à 200 €. En Poitou Charentes, dans le cadre de la convention signée entre la Région et la FRHPA, les frais d'audit sont pris en charge à hauteur de 50 % par la Région, et dans le cas où des pré-audits sont nécessaires (c'est le cas de Saint-Cyr), ceux-ci peuvent être pris en charge jusqu'à 80 % par l'ADEME.

A la suite d'un audit, le certificat Ecolabel Européen a été renouvelé jusqu'au 30 Novembre 2015.



Certificate

Prolongation/Continuation
du 09/07/2013/from 2013-07-09

AFNOR Certification certifie que les Services de Camping - EE507
AFNOR Certification certifie que les Services de Camping - EE507

De l'établissement
Of the company

Situé à
Located at

Numéro d'enregistrement
Registration number

CAMPING DU LAC DE ST-CYR

LAC DE ST-CYR
FR-86130 ST-CYR

ER/026/061

sont conformes aux exigences de la décision de la 2009/578/CE. 09/07/2009
meet the requirements of the decision of the 2009/578/CE 09/07/2009

Services de Camping – EE507

- Les caractéristiques certifiées sont
- Utilisation de sources d'énergie renouvelables
- Economies d'énergie et d'eau
- Réduction de la production de déchets
- Amélioration de l'environnement local

- The certified characteristics are*
- Measures to use renewable energy sources*
- To save energy and water*
- To reduce waste*
- To improve the local environment*

Ce certificat est valide jusqu'au
this certificate is valid until
30/11/2015

Directrice Générale d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Florence MEAUX

The certificate of registration of each service and delivery contract will be issued by the Regional Service of the Ministry of Internal Affairs in the name of the Ministry of Internal Affairs of the Russian Federation. The certificate of registration of each service and delivery contract will be issued by the Regional Service of the Ministry of Internal Affairs in the name of the Ministry of Internal Affairs of the Russian Federation.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

**S.A.G.A
PARC DE SAINT-CYR
P.O.S.S 2014**

Article 6 du
 décret n° 77-
 1177 du 20
 Octobre 1977

 Modifié par le
 décret n°91-365
 du 15 Avril 1991

 Et arrêté du 16
 Juin 1998



PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS
 ACTUALISE LE 01/06/2014

FONCTIONNEMENT GENERAL

Dans le cadre d'une délégation de service public, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) a confié à la Société Anonyme de Gestion et d'Animation l'exploitation de la Base de Loisirs composée de terrains, constructions et équipements appartenant au SMASP.

« Cette gestion vise à offrir aux publics et usagers lesdites installations qui seront maintenues en bon état d'entretien par le délégataire, sous ses surveillance et responsabilité. »

Afin de mener à bien sa mission de sécurité, compte tenu de la spécificité du site (superficie, variété des activités) la S.A.G.A a choisi de procéder à la mise en place d'un plan d'organisation de la surveillance et des secours sectoriel.

LE PLAN D'EAU

Le parc de Saint-Cyr dispose d'un plan d'eau de 85 hectares, où la S.A.G.A et ses partenaires développent différentes activités aquatiques et nautiques.

Les activités nautiques sont organisées par la S.A.G.A en ce qui concerne la location de bateaux pédaliers, de canoës, de kayaks et par le C.V.H.P en ce qui concerne les activités gérées par la fédération française de voile (Optmists, Catamarans, planches à voile).

Les activités aquatiques sont organisées par la S.A.G.A en ce qui concerne les activités de baignade dans le cadre d'une baignade aménagée.

Les activités de pêche sont organisées par la S.A.G.A

Les activités d'entraînement de chien à l'eau sont gérées par l'association Canin Aquatic' Pictave.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom	Parc de Loisirs de Saint-Cyr
Adresse	Parc de Loisirs de Saint-Cyr -86130 Saint-Cyr
Numéro de téléphone	05 49 62 57 22
Propriétaire	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou
Exploitant	Société Anonyme pour la Gestion et l'Animation
Responsable de la sécurité	Directeur de l'établissement et par délégation le ou les chefs de poste, le(s) BEESAN ou BNSSA de permanence.

Etablissement de 3^{ème} catégorie : Type PA

Ouverture du poste de secours du 04 Juin au 31 Août 2014.

Indice de fréquentation

Fréquentation Maximale Instantanée :	4 000 personnes
Fréquentation Estivales Moyenne :	30 à 50 000 personnes de Juin à Sept
Superficie de la zone de baignade :	3 000m ²
Capacité d'accueil de l'établissement en instantané:	5 000 personnes
Heures de forte fréquentation de 15h00 à 18h30	(En fonction de la météo)

FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA BAIGNADE

Ouverture saisonnière : Du 4 Juin au 31 août 2014

Du 4 juin au 30 juin	13h – 19h Mercredi, Samedi et Dimanche
Du 1er Juillet au 31 août	10h – 19h Lundi au Dimanche

Fréquentation : **De 30 à 50 000 personnes pour la période concernée**

Moments prévisibles de forte fréquentation : **Samedi de 14h à 18h**
Dimanche de 13h à 18h
Journée de forte chaleur

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Personnel de surveillance : Mois de juin (suivant planning annexé)

Nombre : 2

Chef de poste : Valentin JACQUES (BNSSA)

Sauveteur : Chloé AUDRAIN (BNSSA)

Personnel de surveillance : Mois de Juillet et Août (suivant planning annexé)

Nombre 4 :

Chef de poste : Jean-Louis DUVIVIER (MNS)

Chef de poste : Valentin JACQUES (BNSSA)

Sauveteur LN: Flavien ANDRE (BNSSA)

Sauveteur LN: Hughes MARQUIS (BNSSA)

EMPLOI DU TEMPS POSTE

Planning Général Poste de Secours												Véronique JACQUES	Christine AUDRAN		
JUIN 2013															
	8 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19h30	19h30 à 19h				
Lundi															
Mardi															
Mercredi												6	5		
Jeudi															
Vendredi															
Samedi												5	5		
Dimanche												5	5		
												15	15		

Planning Général Poste de Secours												Véronique JACQUES	Jean-Louis BOURGEOIS	Philippe MICHÈRE	Lydie MARCOURT
JUILLET / AOUT 2013															
	8 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 19h				
Lundi 10H-19H												0	0	4,5	6
Mardi 10H-19H												0	0	4,5	6
Mercredi 10H-19H												0	0	5,5	4
Jeudi 10H-19H												0	0	6	4,5
Vendredi 10H-19H												5	4,5	8	0
Samedi 10H-19H												0	8,5	0	8,5
Dimanche 10H-19H												8	6	6,5	6
	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35				

DEBUT ET FIN DE LA SURVEILLANCE DE L'ESPACE BAIGNADE

- Le début de la surveillance est signalée par la mise en place de la flamme et accompagnée par une annonce au micro.
 - La fin de la surveillance est signalée par la baisse de la flamme et accompagnée par une annonce au micro.
-

ESPACE BAIGNADE

L'espace baignade correspond à l'espace délimité par le périmètre de sécurité.

Vue du poste, cet espace se situe à gauche.

En face du poste de secours, nous avons le chenal pour les embarcations de sécurité.

ESPACE NON SURVEILLE

Compte tenu de la superficie du plan d'eau, nous avons déterminé des espaces géographiques afin d'identifier plus rapidement les espaces d'intervention hors périmètre de sécurité.

Ces espaces sont au nombre de 4 :

Espace « pique-nique »

Espace « L.P.O (ligue de protection des oiseaux) »

Espace « base de voile » (POSS spécifique à l'activité)

Espace « presqu'île »

Les moniteurs de voile alertent par téléphone le poste de secours pour intervenir en cas d'accident.

Le Sauveteur chargé de la location nautique alerte le poste de secours par talkie-walkie.

Toute personne assurant la surveillance de la baignade est titulaire soit du titre de Chef de poste, soit du titre de Nageur Sauveteur.

Les diplômes justifiant de ces compétences sont affichés au poste de secours.

Qualifications : Brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) ou Brevet national de secours et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) sous réserve d'une dérogation préfectorale s'il est seul, conformément à la réglementation, art. 4 du décret du 20 octobre 1977 modifié, arrêté du 23 janvier 1979 modifié, arrêté du 26 juin 1991.

En dehors des heures de surveillance, la baignade est strictement interdite sur l'ensemble du plan d'eau.

Des affiches avec « les 10 conseils pour une baignade plaisir » sont présentes à différents endroits sur le site du Parc de Saint-Cyr.

ORGANISATION DES SECOURS

Différentes configurations sont envisagées en fonction des emplois du temps et du lieu d'intervention. Les configurations de 1 à 4 s'appliquent dans le cas où la victime est repérée dans l'eau, la configuration 5 s'applique où la victime est à terre.

Pour chaque configuration, un sauveteur est chargé de la location nautique et désigné « Sauveteur LN ».

Configuration 1 : 2 personnes au poste
(possibilité d'une personne en aide en plus des 2 sauveteurs)

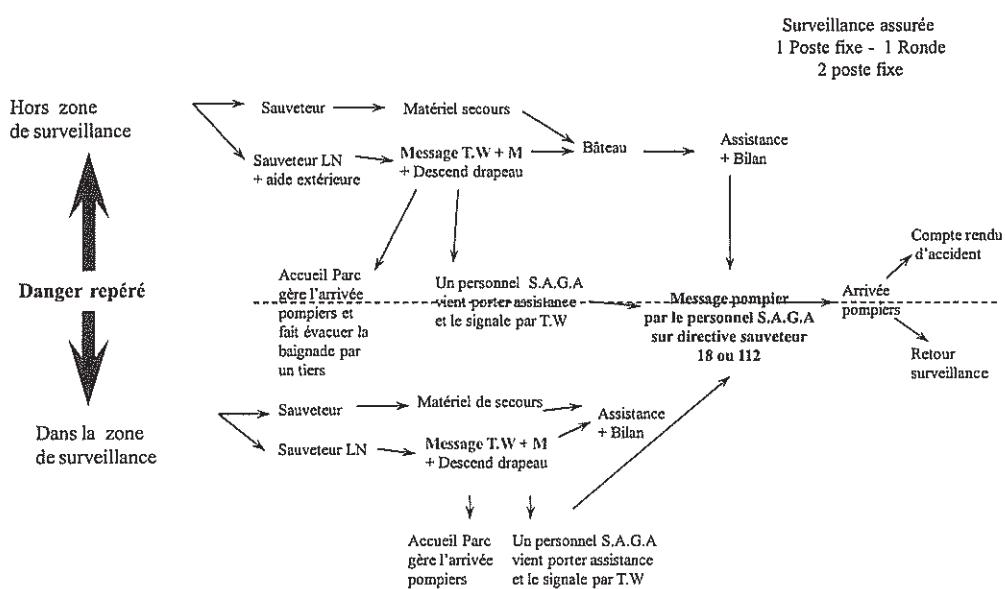
Configuration 2 : 2 personnes au poste

Configuration 3 : 3 personnes au poste

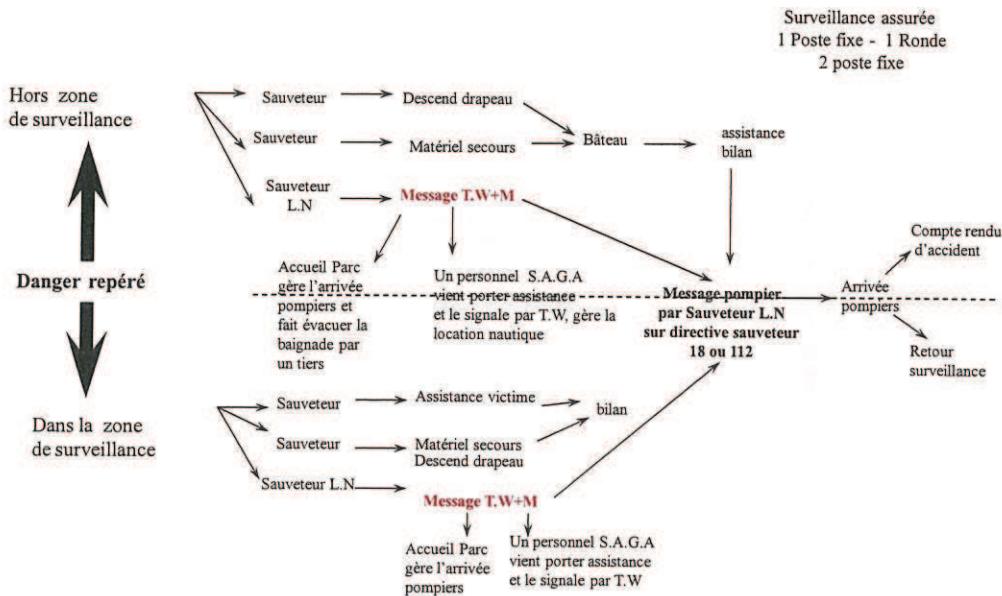
Configuration 4 : 4 personnes au poste

Configuration 5 : 2 ou 4 personnes au poste

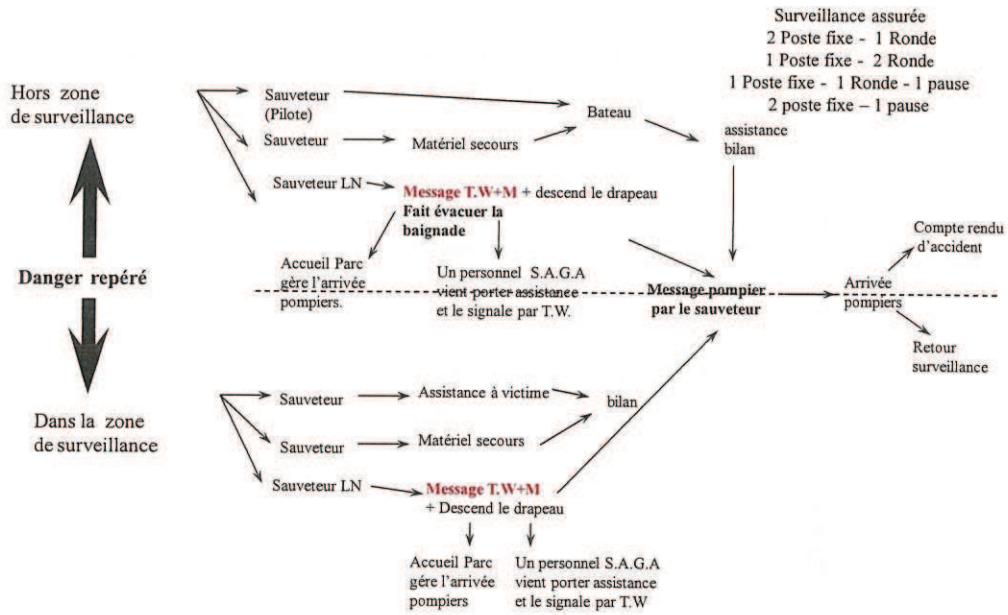
Organisation des secours : Configuration 1 (Juin M)



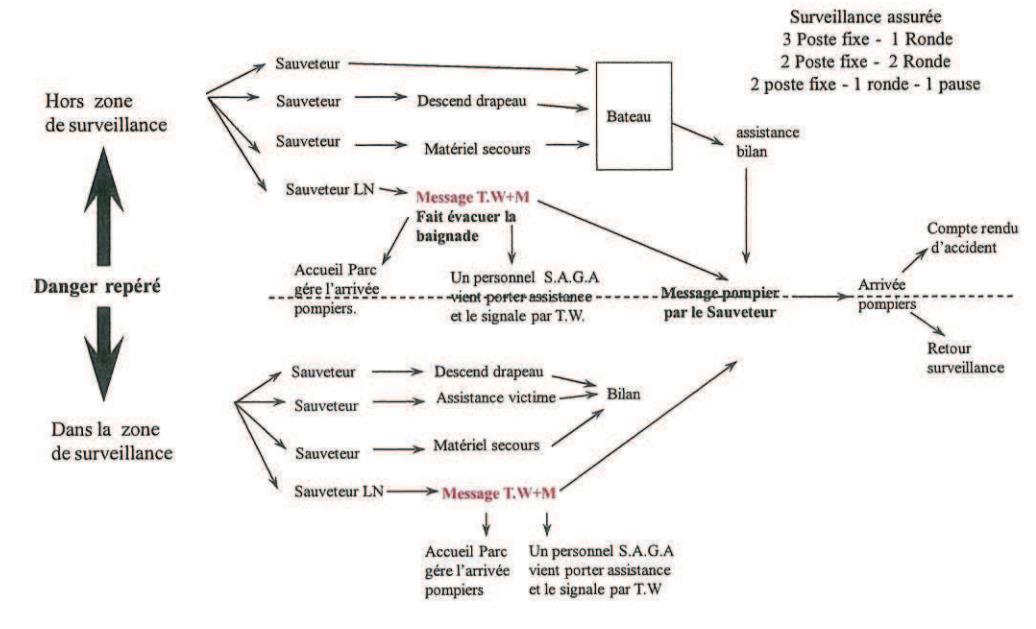
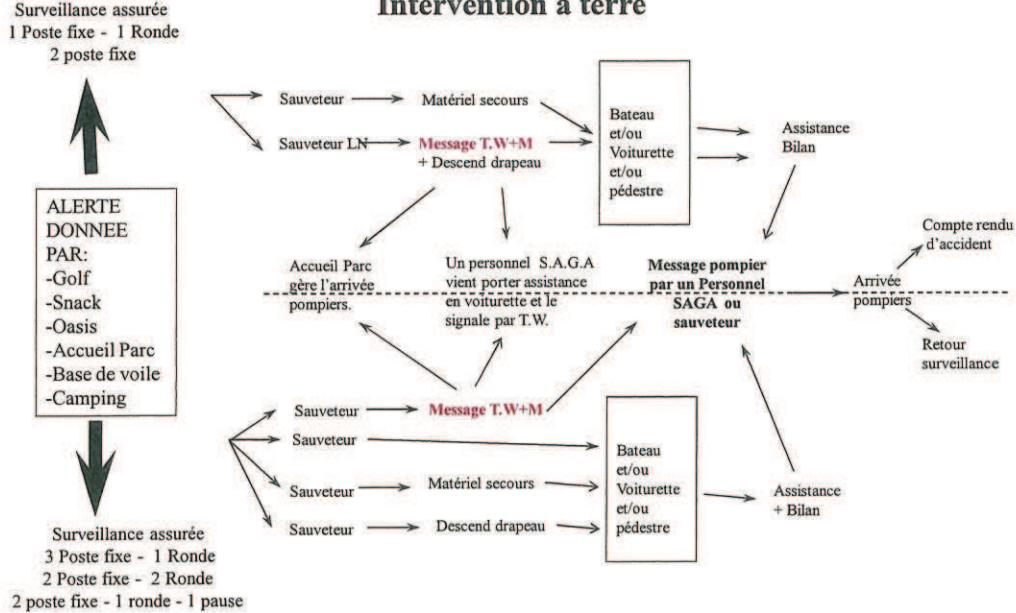
Organisation des secours : Configuration 2 (Juin S,D)



Organisation des secours : Configuration 3 (Juillet/ Août)



Organisation des secours : Configuration 4 (Juillet / Août)

Organisation des secours : Configuration 5
Intervention à terre

Organisation des secours : CONFIGURATION 6

- La configuration 4 correspond à la situation où une personne est signalée disparue sur le Parc de Saint-Cyr.

Une alerte générale est lancée : « Personne disparue ».

- Question à poser au témoin et à donner à l'ensemble du personnel en service par TW.

Qui ? (enfant – adulte – garçon – fille)

Age ?

Localisation ? (s'aider de repère identifiable)

- Les recherches sont lancées simultanément dans l'eau par le personnel qualifié uniquement sous la responsabilité du chef de poste et sur le Parc et le camping (Sanitaire Snack...) par tous membres du personnel n'étant pas en situation d'accueil client sous la responsabilité du Directeur ou de son représentant présent sur le site au moment des faits.

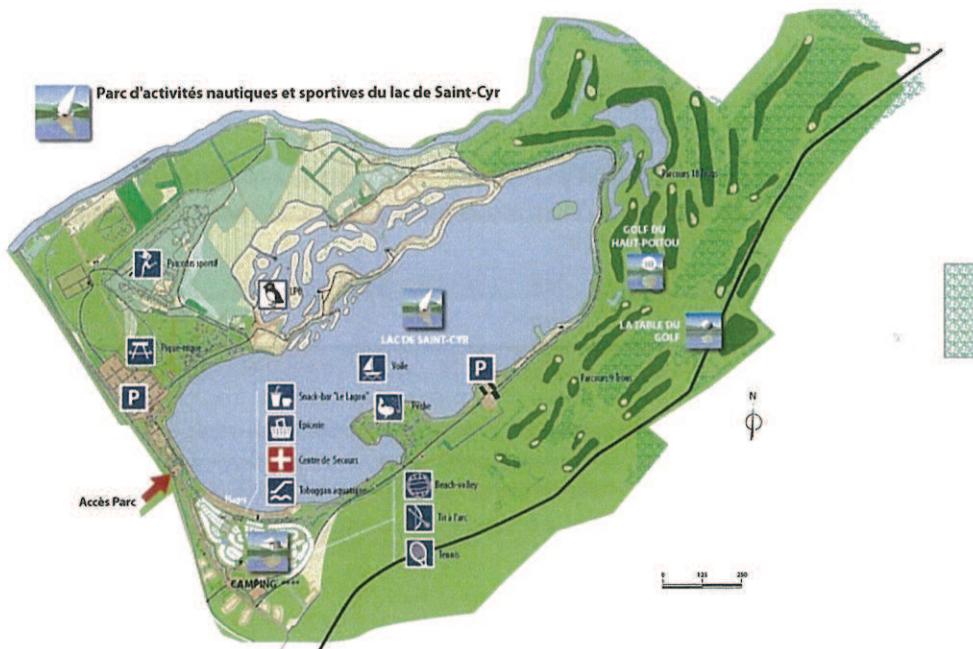
Processus d'intervention en cas d'accident

- Intervention sans évacuation :

Intervention du surveillant qui fait son bilan sur place ou dans l'infirmerie.
La surveillance n'est pas interrompue sauf si la situation s'aggrave ou si les sauveteurs le juge nécessaire. (Dans ce cas, la flamme est baissée jusqu'à la fin de l'action)
Remplir une fiche de soins et la main courante.
Informer le chef de service (directeur...) selon le niveau de gravité.
Prévenir la DDCS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993
Un compte-rendu sera rédigé par la direction.

- Intervention avec évacuation pompiers ou SAMU:

Intervention du sauveteur qui fait son bilan sur place ou dans le poste de secours.
(par le moyen qui lui semble le plus adapté : pédestre ou motorisé) transmission du message d'alerte au poste de secours ainsi qu'à l'accueil du parc par Radio.
Flamme baissée, surveillance interrompue par le poste de secours et alerte au service concerné. (Pompier ou SAMU)
Mise en place de la chaîne de secours.
Remplir la fiche de bilan, la main courante et la déclaration d'accident.
Prévenir le chef de service (directeur...) selon le niveau de gravité de l'accident.
Prévenir la DDCS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993
Un compte-rendu sera rédigé par la direction.
La surveillance reprend dès le départ des secours, la flamme est relevée.



***INTERVENTION A TERRE DANS
L'ENCEINTE DU PARC DE SAINT-CYR***

LE PARC DE SAINT-CYR COMPREND UNE BASE NAUTIQUE, UN GOLF DE 27 TROUS, UN CAMPING**** ET DEUX RESTAURANTS D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 300 HA.

L'EQUIPE DE SAUVETEURS DU POSTE DE SECOURS INTERVIENT EGALLEMENT A TERRE POUR SECOURIR UNE VICTIME NECESSITANT UNE ASSISTANCE D'URGENCE SUR L'ENSEMBLE DU PARC DE SAINT-CYR.

L'APPEL D'URGENCE SERA TRANSMIS SELON LES MOYENS DE COMMUNICATION MIS EN PLACE SUR LE SITE.

UN DEFFIBRILATEUR SEMI-AUTOMATIQUE EST A DISPOSITION EN CAS DE NECESSITE AU CLUB HOUSE DU GOLF (Installé depuis le 01/06/2009)

INTERVENTION à la PISCINE du CAMPING

LE PARC DE SAINT-CYR COMPREND, AU SEIN DE SON CAMPING ****, UNE PISCINE D'ACCES GRATUIT OUVERTE AU PUBLIC (-> PLAN CI-APRES).

L'EQUIPE DE SAUVETEURS DU POSTE DE SECOURS PEUT ETRE APPELEE A INTERVENIR EN SOUTIEN DU MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (MNS) DE LA PISCINE, OU SEULE LORS DES CONGES DU MNS, EN CAS D'ACCIDENT (NOYADE, MALAISE, TRAUMATISME) A LA PISCINE.

L'APPEL D'URGENCE SERA TRANSMIS SELON LES MOYENS DE COMMUNICATION MIS EN PLACE SUR LE SITE.

LE MATERIEL UTILISE POUR LES INTERVENTIONS (MATERIEL D'OXYGENOTHERAPIE, DSA) EST LE MATERIEL DU POSTE DE SECOURS.

SI L'INTERVENTION NECESSITE DES MOYENS HUMAINS OU MATERIELS NE PERMETTANT PAS LA MAINTIEN DE LA SURVEILLANCE DANS LA ZONE DE BAIGNADE SURVEILLEE DU LAC, CELLE-CI SERA INTERROMPUE SELON LA PROCEDURE DECrite DANS LE PRESENT DOCUMENT.

L'ENSEMBLE DES PROCEDURES SPECIFIQUES AU FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE SONT REGROUPEES DANS UN PLAN DE SECURITE, CONSULTABLE A L'ACCUEIL DU CAMPING.



***IDENTIFICATION DES MOYENS
DE COMMUNICATION***

	Téléphone	Talkie-walkie	Sono
Accueil Parc	318	✓	
Accueil Camping	311	✓	
Accueil Golf	*4001	✓	
Directeur Parc	314	✓	
J.L QUERCY	313	✓	
Poste de secours	315	✓	✓
Location nautique		✓	
Base de voile	*4007	✓	
Snack	322		

***IDENTIFICATION DU MATERIEL
DE SECOURS DISPONIBLE***

Matériel de sauvetage

Zodiac 30 Cv

Matériels de recherche

Palmes
Jumelles

Infirmerie

Chlorhexidine
Boîte de pansements
Bandes
Sparadra
Boîtes de gants
Boîte de compresses
Boîte de strestrip
Couverture de survie
Boîte de coramine glucose

Matériel de secourisme

1 matelas coquille
 Colliers cervicaux réglables
 Attelles allfromes
 Trousse premiers soins

Matériel de réanimation

1 appareil d'oxygénothérapie
 2 bouteilles d'oxygène (1 intégré au sac d'oxygénothérapie)
 1 ballon auto-remplisseur
 1 oxy-mètre de pouls
 1 défibrillateur semi automatique (DSA)
 1 masque à inhalation haute concentration d'oxygène

PHARMACIE

Piqûres, tics : onctose, apaisyl

Yeux : otipax, désomédine

Hypoglycémie, fatigue : coramine glucose

Plaies : urgapore, sulochrom, HEC, eau oxygénée, dakin, bétadine, mercryl, élastoplaste, stéristrip, bandes, pansements, compresses, sparadra

Saignements : bloxang

Coups : hémoclar, urgofroid

Brûlures : tulle gras, biafine

Divers : gants, verres, abaisses langue, cotons tige, coton, oxymètre de pouls, stéthoscope, couverture de survie, ciseaux

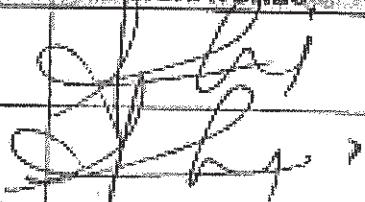
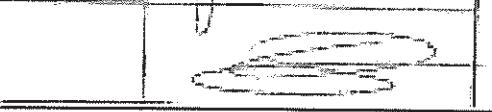
Chaque membre de l'équipe reconnaît avoir pris connaissance de la totalité du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours. Les BPJEPS AAN, MNS et BNSSA ou Secouristes soussignés reconnaissent être à jour de leurs formations de secourisme, conformément à l'arrêté du 24 mai 2000. (Formation continue et AFUDSA)

Nom, Prénom	Fonction	Statut	Date	Signature	Téléphone
DUVIVIER Jean-louis	CHEF DE POSTE	MNS			
JACQUES Valentin	CHEF DE POSTE	BNSSA			
ANDRE Flavien	SAUVETEUR	BNSSA			
MARQUIS Hughes	SAUVETEUR	BNSSA			

Directeur, Chefs de poste, Caissières, Agents d'entretiens, buvette, techniciens...
MNS, BEESAN, BNSSA, Auxiliaire, Remplaçants...



ANNEXE 8**Procès-Verbal de la Commission de sécurité du Club House du Golf du Haut Poitou****Visite Périodique de la Commission de sécurité d'arrondissement de POITIERS****Le lundi 31 janvier 2011 à 15 heures 45****REF: E219.0001 002****Établissement : CLUB HOUSE DU GOLF DU HAUT POITOU****Adresse : Golf du Haut Poitou****Commune : ST-CYR**

REPRÉSENTÉS CONVOQUÉS	REPRÉSENTÉS PAR	SIGNATURES
Monsieur le président de la Commission de sécurité d'arrondissement de POITIERS	Philippe SPINARIN	
Monsieur le chef du SIRAGED-PC	Philippe SPINARIN	
Monsieur le Maire de ST-CYR	Claude MIRON	
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours	Lieutenant Bruno PAIN	
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale	Adjoint Bruno PETIT	
Monsieur le directeur départemental des forêts Ou Auprès représentant la collectivité	PETIT Serge	
Exploitant ou responsable unique de la sécurité		
Propriétaire		
Christophe FAULIN Directeur SAGA		
Thierry BRIBET Directeur Adjoint SAGA		
Mr DUCERAY (SAE9) Responsable Maintenance	Mr DUCERAY (SAE9)	

**Avis des membres du groupe de visite de la
Sous commission ERP/IGH de la Vienne**

Etablissement : CLUB HOUSE DU GOLF DU HAUT POITOU

E219.0001 002

Adresse : Golf du Haut Poitou
ST-CYR

Visite Périodique du 31/01/2011

Mr le Gérant , Mme ... Mme , Mme ... Adjointe représentant désigné par l'Etat ... émet un AVIS FAVORABLE ou DEFAVORABLE (1) pour les raisons essentielles suivantes :



Signature

Mr le Gérant , Mme ... Mme , Mme ... Adjointe représentant le Chef du SIRACED-PC émet un avis un AVIS FAVORABLE ou DEFAVORABLE (1) pour les raisons essentielles suivantes :



Signature

Lieutenant Bruno PAUV , Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou son suppléant, sapeur-pompier titulaire du brevet prévention émet un AVIS FAVORABLE ou DEFAVORABLE (1) pour les raisons essentielles suivantes :



Signature

Mr le Gérant , Mme ... Mme , Mme ... Adjointe ... , représentant le Directeur Départemental des Territoires émet un AVIS FAVORABLE ou DEFAVORABLE (1) pour les raisons essentielles suivantes :



Signature

Mr le Gérant , Mme ... Mme , Mme ... Adjointe ... , représentant le chef du groupement départemental de gendarmerie de la Vienne (1) émet un AVIS FAVORABLE ou DEFAVORABLE (1) pour les raisons essentielles suivantes :



Signature

CONCLUSION

Au regard des avis des membres présents, le groupe de visite propose un AVIS FAVORABLE (1) ou DEFAVORABLE (1) à la poursuite de l'exploitation de l'établissement / à la mise en exploitation des parties neuves et modifiées / à l'ouverture au public de l'établissement (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.



ANNEXE 9**Attestation de classement en 4 étoiles du Camping du Lac de Saint Cyr****DECISION DE CLASSEMENT**

(Articles D. 332-2 à D. 332-4 du code du tourisme)

Par décision en date du 09 juillet 2012, Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, a procédé au classement du camping ci-après :

**CAMPING DU LAC DE SAINT-CYR
PARC DE LOISIRS DE SAINT-CYR
66130 SAINT-CYR**

Dans la catégorie : 4 étoiles - TOURISME

Le N° de SIRET de l'établissement au moment de la demande : 33880921300014

La capacité d'accueil de l'établissement au moment de la demande (en nombre d'emplacements) : 197

- 0 emplacement(s) « confort caravane » ;
- 165 emplacement(s) « grand confort caravane » ;
- 0 emplacement(s) dans l'aire de stationnement pour autocaravanes ;
- 32 emplacement(s) « confort caravane » et « grand confort caravane » destiné(s) à l'accueil exclusif d'hébergements équipés à se raccorder à tous les branchements (caravanes, résidences mobiles, H.L.L.) ;
- 0 emplacement(s) nu(s).

Le N° d'enregistrement de l'établissement : C86-014325-001

La présente décision de classement est valable jusqu'au 09 juillet 2017. Elle ne saurait en aucun cas attester que le bénéficiaire satisfait aux obligations légales ou réglementaires régissant sa profession.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-2 du code du tourisme, publicité sera faite de cet établissement classé sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 09 juillet 2012

Le Directeur Général

Christian MANTEI

Mentions des voies et délais de recours

Conformément à l'article R. 312-10 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès d'Atout France, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans la ressort duquel se trouve votre établissement.

Le recours gracieux peut être fait sans condition de délai. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être implicite (absence de réponse pendant deux mois).